S/PV.6224 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6224^e séance Mercredi 25 novembre 2009, à 11 h 5 New York

Président: (Autriche)

Membres: M. Kafando

> M. Liu Zhenmin Chine M. Urbina Croatie M Vilović M^{me} Rice M. Churkin M. de Rivière M. Shalgham Japon M. Takasu M. Puente Mexique Ouganda M. Rugunda Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . M. Parham M. Apakan

M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

09-61990 (F)





La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après un conflit

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444)

Le Président (parle en anglais): J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, d'El Salvador, de la Finlande, de l'Inde, de la République de Corée, de la Suède et de la Suisse des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, l'assentiment du Conseil, d'inviter représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en anglais): Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Heraldo Muñoz, Représentant permanent du Chili et Président de la Commission de consolidation de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Muñoz à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/444, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Heraldo Muñoz. Je donne maintenant la parole à M. Muñoz.

M. Muñoz (parle en anglais): Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444).

Les débats annuels consacrés à la consolidation de la paix au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sont une occasion pour les organes de tutelle d'examiner et de guider le travail de la Commission, et permettent aussi et surtout mobiliser plus largement les Membres de l'ONU autour de l'important défi de la consolidation de la paix après un conflit.

Cette année, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été saisis d'un rapport complémentaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Le rapport, qui a été enrichi par les apports de la Commission de consolidation de la paix, évoque la place croissante que l'ONU accorde à la formulation d'une réponse mondiale intégrée et cohérente aux problèmes engendrés par les situations d'après conflit.

Comme l'indique le Secrétaire général dans ce rapport, si l'Organisation n'est pas le seul acteur dans les situations d'après conflit, on compte toujours plus sur elle pour jouer un rôle moteur sur le terrain, en facilitant le dialogue entre acteurs nationaux et internationaux, ainsi qu'entre les acteurs internationaux eux-mêmes.

La Commission de consolidation de la paix est l'organe intergouvernemental central de l'ONU dont la mission est de veiller à ce que l'Organisation montre en effet la voie s'agissant d'alléger les souffrances des populations sortant d'un conflit. Conjointement avec le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix continue de jeter des ponts entre la sécurité et le développement et de défendre une vision stratégique du maintien et de la consolidation de la paix, permettant d'éviter un retour à la violence et de renforcer l'état de droit en même temps que d'assurer et de développer le respect des droits de l'homme. Grâce à sa composition sans équivalent et à la souplesse de son approche en matière de collaboration avec les acteurs et partenaires existants et potentiels, la Commission reste un moyen viable d'améliorer la

réponse qu'apporte l'ONU face aux besoins et aux priorités des pays sortant d'un conflit.

Le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session représente l'effort collectif des membres de son Comité d'organisation pour mettre en exergue les faits et analyses les plus marquants intéressant les activités entreprises par ses différentes formations. Il comporte également des observations sur la voie à suivre éventuellement. Le rapport retrace les progrès accomplis par la Commission de consolidation de la paix en matière de collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour. De plus, la Commission y traite un certain nombre d'importantes questions de politique générale et des enseignements tirés de la pratique qui sont d'un intérêt particulier pour son mandat fondamental: celui d'un mécanisme institutionnel chargé de répondre aux besoins spécifiques des pays qui sortent d'un conflit.

Comme elle l'indique dans les conclusions de son rapport sur les travaux de sa troisième session, la Commission a renforcé ses principales activités de conseil et apporté un soutien croissant aux pays inscrits à son ordre du jour. Pour ce faire, elle a continué d'élargir et d'approfondir ses partenariats avec des acteurs capitaux. Il s'agit d'un important pas en avant alors que la Commission s'efforce de garantir l'utilité opérationnelle de ses activités de conseil et de favoriser la cohérence des stratégies de consolidation de la paix.

Tout d'abord, la Commission a continué de renforcer ses liens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. De fait, d'importantes avancées ont été enregistrées, pendant la période à l'examen, dans les efforts pour approfondir les relations avec le Conseil économique et social, par le biais de la participation du Président de la Commission à la session de fond de 2009 du Conseil et de l'échange de vues qu'il a eu avec les membres du Conseil sur l'importance du lien entre sécurité, relèvement d'un conflit et développement. En outre, le Conseil économique et social et la Commission ont organisé une manifestation spéciale conjointe, avec la collaboration du Programme alimentaire mondial, sur les crises alimentaire et économique dans les pays qui sortent d'un conflit. Cette manifestation témoigne de la préoccupation constante de la Commission consolidation de la paix de subvenir aux besoins élémentaires et aux besoins économiques populations sortant d'un conflit.

Le Président de la Commission de consolidation de la paix a également rencontré le Président du Conseil de sécurité le 1^{er} juillet et participé au débat du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (voir S/PV.6165). En outre, les présidents des différentes formations de la Commission ont régulièrement informé le Conseil de sécurité de l'évolution du processus de consolidation de la paix dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission : le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone.

La Commission de consolidation de la paix a également continué de renforcer ses partenariats avec de nombreux acteurs nationaux, régionaux et internationaux, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile.

À propos des partenariats essentiels pour la consolidation de la paix, j'aimerais évoquer la visite effectuée tout récemment au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, où je me suis rendu accompagné de mes collègues, le Vice-Président, les présidents des formations par pays et le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Je me suis rendu également pour des visites d'information similaires à l'Organisation des États américains, aux institutions financières internationales basées à Washington et au siège de l'Union européenne à Bruxelles. Ces visites ont permis d'approfondir et de renforcer le dialogue avec ces partenaires régionaux et internationaux clefs, dont les contributions et l'appui à la consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et de manière générale, sont indispensables.

S'agissant des activités des différentes formations de la Commission de consolidation de la paix, il importe de souligner que le Comité d'organisation, qui représente le groupe restreint des membres de la Commission de consolidation de la paix, a poursuivi sa réflexion sur les moyens possibles d'accroître sa capacité de mettre en œuvre les principaux volets de son mandat en s'adaptant aux nouvelles réalités mondiales et à l'évolution des conceptions en ce qui

concerne les priorités fondamentales de la consolidation de la paix. À cette fin, le Comité a tenu plusieurs réunions et discussions, qu'énumère le rapport.

J'aimerais souligner les importantes discussions tenues par le Comité sur les questions suivantes : le renforcement de la capacité de la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter de son mandat en matière de mobilisation des ressources; la création d'emplois et de revenus ainsi que le développement du secteur privé dans les pays qui sortent d'un conflit; les incidences de la crise financière sur les pays sortant d'un conflit; la stratégie de coordination des efforts des Nations Unies en matière de rétablissement de l'état de droit; et, plus récemment, les perspectives s'agissant de l'examen prévu pour 2010 des résolutions fondatrices de la consolidation de la paix à l'ONU et du renforcement de la collaboration avec les pays ayant demandé l'avis de la Commission.

En outre, le Président de la Commission a entrepris de nombreuses activités pour mieux faire connaître les problèmes auxquels sont confrontés les pays qui sortent d'un conflit. À cette fin, notre participation à nombre de séminaires, d'ateliers, de rencontres avec la presse et de manifestations a été l'occasion d'une sensibilisation du public aux défis de la consolidation de la paix en général, au nom des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Récemment, ce travail a valu, entre autres, au Fonds pour la consolidation de la paix une contribution d'un type particulier sous la forme du produit des ventes d'une version numérique commémorative du classique de John Lennon et de Yoko Ono, « Give peace a chance » (Donnez une chance à la paix). J'engage d'ailleurs tous les représentants à dire à leurs fils et à leurs filles de télécharger « Give peace a chance » sur iTunes, et de le télécharger eux-mêmes, puisque les recettes iront directement au Fonds pour la consolidation de la paix.

Le lien entre les activités de consolidation de la paix de l'ONU et le monde des célébrités est considéré comme important pour la sensibilisation du public, que l'on peut ainsi encourager à contribuer aux nobles causes de l'ONU. À cette fin, la Commission de consolidation de la paix s'emploie également à nommer un ambassadeur pour la consolidation de la paix qui sera choisi parmi un certain nombre de personnalités du monde du sport et des arts. En outre, les différentes formations de la Commission continuent

d'assurer au premier chef la conception et le suivi des progrès de la mise en œuvre des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Pour les formations Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau et Sierra Leone, les présidents des quatre formations se sont rendus régulièrement dans les quatre pays et ont eu des échanges avec des hauts fonctionnaires nationaux, des partenaires de la société civile et des hauts fonctionnaires de l'ONU sur le terrain. Dans les quatre pays, les membres de la Commission de consolidation de la paix continuent de promouvoir collectivement le principe d'inclusion et de la prise en main par le pays des initiatives prises dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Bien que la Commission se heurte à un certain nombre de problèmes de ressources. de capacités, de volonté politique et de cohérence propres à chaque pays, elle s'avère néanmoins un mécanisme politique viable permettant de faire face à ces problèmes et d'établir les partenariats nécessaires au renforcement de la cohérence des activités et à l'obtention de résultats concrets sur le terrain.

Enfin, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a continué d'offrir à la Commission de consolidation de la paix un mécanisme informel lui permettant de recueillir les avis compétents de praticiens appartenant ou non au système des Nations Unies et de spécialistes nationaux avant acquis une certaine expérience de la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit. Le Groupe de travail a également continué de jeter des passerelles avec les travaux des formations de la Commission, du système des Nations Unies et de l'ensemble des acteurs œuvrant à la consolidation de la paix. À cette fin, les discussions ont porté sur des questions absolument prioritaires telles que la promotion de l'état de droit, la réinsertion durable, les approches régionales du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et le rôle du dialogue national dans la consolidation de la paix.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a apporté un appui important à la Commission de consolidation de la paix par le biais de ses différentes formations. Le Bureau continue de servir de lien essentiel entre la Commission et les organes opérationnels appartenant ou non au système des Nations Unies. Le Bureau d'appui à la consolidation de

la paix a continué de tenir, pour le bénéfice du Comité d'organisation, des séances d'information trimestrielles sur les activités et les opérations du Fonds. Ces séances d'information ont été l'occasion pour la Commission de renforcer son lien stratégique avec le Fonds pour la consolidation de la paix et de formuler régulièrement des orientations relatives à l'utilisation du Fonds pour qu'il appuie les objectifs stratégiques de la consolidation de la paix dans les pays suivis par la Commission. La synergie entre la Commission et le Fonds mérite d'être encore renforcée.

A mesure que les activités de consolidation de la paix de l'ONU et que ses liens avec d'autres acteurs concernés par la consolidation de la paix se développeront, le champ d'action du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le nombre des domaines où son assistance est nécessaire continueront de se développer également. Il faudra donc accroître les ressources humaines et matérielles dont dispose le Bureau. La récente nomination par le Secrétaire général de Judy Cheng-Hopkins au poste de soussecrétaire général et de chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a doté le Bureau d'une personne capable ayant une bonne expérience du terrain pour la gestion de l'appui fourni, d'une part, à la Commission et, d'autre part, aux opérations du Fonds pour la consolidation de la paix.

Trois ans après l'opérationnalisation de la décision historique prise lors du Sommet mondial de 2005 de créer la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le programme de consolidation de la paix de l'ONU étend et approfondit son champ d'action. La consolidation de la paix est un domaine qui pourrait contribuer à mieux définir l'image de l'Organisation dans les années à venir. La caractéristique unique de la consolidation de la paix, à savoir faire le lien entre les volets sécurité, état de droit et développement de l'action de l'ONU en vue d'asseoir durablement la paix et les conditions du développement, est sans aucun doute ce qui fait la force du concept. Par contre, étant donné la multiplicité des parties prenantes et des activités concernées, dans les domaines humanitaire, de la sécurité et du développement, fournir une réponse cohérente et intégrée est un problème redoutable à surmonter. De même, les principes de la prise en main des initiatives au niveau local et de l'inclusion sont désormais au cœur des travaux de la Commission.

Bien que l'on puisse sans aucun doute constater quelques progrès initiaux dans l'utilisation de la fonction consultative de la Commission au niveau des organes opérationnels qui appartiennent ou non à l'ONU, la Commission de consolidation de la paix reste, à mon avis, sous-utilisée. La Commission conjugue en effet de façon singulière un lien unique entre les trois organes principaux de l'ONU, une composition sans équivalent et une marge de manœuvre également sans équivalent qui lui permet de dialoguer avec des acteurs non gouvernementaux et des acteurs ne relevant pas de l'ONU.

Ainsi, le rôle de levier que peut jouer la Commission afin de promouvoir la responsabilisation mutuelle entre les protagonistes nationaux du pays concerné et les partenaires internationaux et régionaux de celui-ci constitue une possible valeur ajoutée de la Commission au niveau des pays. La Commission pourrait, plus particulièrement, permettre une transition sans heurts entre l'aide humanitaire et l'aide au relèvement rapide, renforcer la synergie entre les mandats de maintien de la paix et de consolidation de la paix et contribuer au développement des capacités nationales dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain conflit (S/2009/304), la Commission consolidation de la paix a un rôle critique à jouer dans la défense et la promotion du programme défini dans ce rapport. La Commission est certes bien placée pour aider à la réalisation d'un certain nombre de mesures importantes recommandées par le Secrétaire général dans ce rapport. En outre, l'examen prévu pour 2010 des résolutions fondatrices de la Commission lui fournira une excellente occasion de mieux mettre à profit les expériences acquises, de définir le rôle qu'elle pourra jouer à l'appui d'un programme de consolidation de la paix de l'ONU de plus en plus ambitieux et de renforcer son appui aux pays sortant d'un conflit.

Pour terminer, en prenant la direction de l'examen de 2010, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale définiront une voie importante qui décidera de la pertinence de l'ONU lorsqu'il s'agit de faire face à des situations d'après conflit. Cette tâche sera difficile pour nous tous car il s'agit d'être à la hauteur des promesses et des idéaux de la Charte des Nations Unies, de les concrétiser, de répondre, en fait,

09-61990 5

aux besoins des personnes les plus vulnérables au monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Muñoz de son exposé.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je me félicite de l'organisation de ce débat et je remercie l'Ambassadeur Muñoz de son exposé.

Améliorer la consolidation de la paix est un objectif central du travail du Conseil. Le débat thématique que l'Ouganda, à la présidence du Conseil, avait organisé en juillet (voir S/PV.6165) avait insisté sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre des mesures visant à améliorer la façon dont nous abordons la tâche de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Le débat que nous avons organisé lors de notre présidence du Conseil en août (voir S/PV.6178) avait souligné la nécessité de consolider considérablement les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Dans les deux débats, l'accent a été mis sur le rôle essentiel joué par la Commission de consolidation de la paix.

L'année qui commence est pour nous une occasion d'examiner tout un ensemble de lacunes importantes qui entravent actuellement nos efforts en matière de consolidation de la paix. Mais je voudrais tout d'abord féliciter la Commission de consolidation de la paix du travail qu'elle a accompli cette année. Je remercier l'Ambassadeur dévouement et des efforts dont il fait preuve à la présidence du Comité d'organisation; et je salue la contribution extrêmement précieuse des Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Canada et de la Suisse, qui président les quatre formations, et d'El Salvador, qui préside le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Je tiens également à remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de son soutien.

Le rapport annuel (S/2009/444) décrit les nombreuses réalisations de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les défis auxquels elle a été confrontée. Si nous voulons que la paix s'enracine véritablement et durablement dans les pays sortant d'un conflit, nous devons renforcer les liens entre médiation, maintien de la paix et consolidation de la paix. Lorsque des missions de maintien de la paix sont déployées, elles ont un rôle essentiel à jouer dans les premières phases de la consolidation de la paix en appuyant l'instauration de conditions suffisantes de

sécurité en même temps que les processus politiques. Elles fournissent également un soutien indispensable aux autres acteurs chargés d'apporter aux pays les outils indispensables à leur relèvement économique et les services de base et de rétablir les fonctions essentielles de gouvernance. Leur soutien est essentiel si l'on veut que les partis politiques, les ex-combattants et la population dans son ensemble investissent dans la paix.

Mais, trop souvent, on constate un manque de progrès dans ces domaines clefs dans les pays qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil. L'absence de mise en œuvre, par exemple, des éléments d'un accord de paix relatifs au partage du pouvoir et à l'économie, l'absence de mesures prises pour remédier au chômage des jeunes, l'absence de réforme efficace du secteur de la sécurité représentent de graves menaces à la paix. Ceci débouche par la suite sur une plus grande dépendance par rapport à l'ONU ou aux forces régionales de maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le document interne « Nouvel Horizon » publié par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions propose à cet égard un certain nombre de recommandations visant à remédier à ces lacunes. Nous devons désormais procéder rapidement à leur mise en œuvre.

La Commission de consolidation de la paix a un rôle clef à jouer dans cet effort. Elle peut offrir un mécanisme permettant de coordonner les éléments politiques, humanitaires, de sécurité développement de la réponse internationale afin qu'ils soient tous mobilisés derrière une seule stratégie à l'appui des efforts nationaux. Il existe de trop nombreux exemples d'actions disparates fragmentées de la communauté internationale, en matière de réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et dans d'autres domaines. La Commission de consolidation de la paix devrait permettre de forger des engagements mutuels entre un gouvernement et ses partenaires pour la mise en œuvre des priorités convenues et surveiller régulièrement leur concrétisation.

La Commission de consolidation de la paix a la responsabilité spécifique d'établir des contacts avec les acteurs du développement et de veiller à attirer rapidement et durablement leur attention dans ces environnements complexes et à haut risque. Il s'agit notamment d'assurer une bien meilleure

communication avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement.

Nous devons examiner quel est le meilleur moment pour inscrire un pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Nous devrions envisager de le faire assez tôt, quand les soldats de la paix sont encore déployés dans le pays, et la Commission de consolidation de la paix devrait considérer des approches plus souples concernant son engagement. Elle ne devrait pas s'enliser dans l'élaboration de stratégies détaillées, mais utiliser les plans existants et identifier rapidement les mesures concrètes à prendre afin de traiter des points prioritaires en matière de consolidation de la paix. Nous devons veiller à ce que son attention ne soit plus centrée sur New York mais sur les activités à mener au niveau des pays concernés et à ce que son rôle et son influence soient plus spécifiques.

C'est le nombre et le profil des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que la complexité de leurs situations, qui permettront de mesurer le degré de confiance dont jouit celle-ci. Nous devons comprendre quels sont les facteurs qui encouragent un pays à figurer à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ou l'en découragent, et le Conseil doit s'employer activement à identifier ceux qui pourraient bénéficier de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix, s'ils le désirent. Nous devons également faire en sorte que les conseils de la Commission de consolidation de la paix soient mieux pris en compte par le Conseil lorsqu'il prend des décisions.

Le prochain examen de la Commission de consolidation de la paix, prévu pour l'année prochaine, est une occasion cruciale de faire le point sur les progrès réalisés et d'accroître la valeur ajoutée apportée par la Commission de consolidation de la paix. Pour permettre des progrès véritables, il est important que le Conseil prenne ses responsabilités parentales au sérieux, et avec l'Assemblée générale, exploite au maximum cet examen pour que la Commission de consolidation de la paix puisse mieux réaliser son objectif ultime qui est de veiller à ce que les pays concernés ne retombent pas dans le conflit.

Ce sera là le test de la valeur de la Commission de consolidation de la paix. Cela permettra d'évaluer dans quelle mesure le Conseil, en partenariat avec l'Assemblée générale, développe et utilise la Commission de consolidation de la paix. Cela permettra de mesurer nos efforts aux yeux des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont la vie continuera autrement d'être détruite par les conséquences terribles des conflits.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par remercier l'Ambassadeur Muñoz pour son dévouement à la Commission de consolidation de la paix pendant sa présidence de même que les présidents des formations par pays pour leurs efforts dévoués.

Les États-Unis accueillent avec satisfaction le troisième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444). Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte de faire le point sur les réalisations du passé et les défis qui se poseront à l'avenir, au moment où nous approchons du cinquième anniversaire de la création de la Commission.

Dès le début, les États-Unis ont appuyé la Commission de consolidation de la paix. En 2005, nous avons examiné le bilan sur 15 ans des mesures prises au niveau international en réponse aux conflits armés et nous avons constaté qu'il y avait des lacunes sérieuses. Nous avons remarqué que des processus de paix étaient en danger, non seulement à cause de la fragilité inhérente des situations de transition après les conflits, mais aussi parce que bon nombre de nos efforts en matière de diplomatie, de sécurité, d'assistance humanitaire et de développement n'étaient pas adaptés à la tâche, et parfois se contrariaient. Nous avons constaté que le nombre de reprises des conflits étaient inacceptablement élevé. Nous avons constaté que le développement était totalement compromis. Nous avons constaté qu'un tiers des personnes vivant dans la pauvreté exrême habitaient dans des États touchés par des conflits et nous avons compris que nous avions commis une erreur quelque part. Nous avons jugé cela inacceptable. Cependant, nous étions convaincus qu'on pouvait - et qu'on peut - remédier à cette situation. Nous pensions que la Commission de consolidation de la paix pourrait être un instrument nouveau et crucial qui nous permettrait de changer de cap ensemble.

La Commission de consolidation de la paix est une institution encore jeune, qui essaie de répondre à ces attentes. Les États-Unis sont très satisfaits des

réalisations de plus en plus louables de la Commission, notamment de ses efforts pour adopter des méthodes de travail plus souples, du fait qu'elle a réussi à mobiliser des ressources en provenance de donateurs traditionnels et non traditionnels, de sa volonté d'encourager des stratégies de consolidation de la paix dirigées par les pays eux-mêmes et de ses efforts pour faciliter la coordination entre toutes les parties prenantes afin d'avoir un impact plus concret.

Certaines de ces réalisations remarquables figurent dans le troisième rapport annuel. Au Burundi, la Commission de consolidation de la paix, en collaboration avec les institutions régionales et d'autres acteurs, a contribué à créer des conditions propices à la reprise du processus politique. En Sierra Leone, la Commission a contribué à l'augmentation du nombre des donateurs. En Guinée-Bissau, elle a apporté son appui à l'organisation d'élections législatives et a contribué à la mobilisation des fonds indispensables. En République centrafricaine, elle a appuyé le dialogue national et a contribué à créer des conditions plus favorables au désarmement, à la démobilisation à la réintégration. et Mon gouvernement se félicite également de la révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix, qui donnera au Fonds la possibilité de répondre plus efficacement aux besoins pressants.

Alors que nous approchons du cinquième anniversaire de la création de la Commission de consolidation de la paix, nous avons l'occasion de faire le point et d'envisager l'avenir de la Commission. Nous estimons que la Commission de consolidation de la paix peut devenir un instrument important pour mobiliser nos meilleurs efforts collectifs et nous aider à nous concentrer sur les besoins les plus pressants pour éviter que les conflits n'éclatent à nouveau : aider les gouvernements à fournir à nouveau les services essentiels, créer des emplois et redresser les économies, rétablir l'état de droit, réformer le secteur de la sécurité, s'attaquer à la criminalité et aux causes transfrontalières de l'instabilité et mettre fin aux violences sexuelles et sexistes. Que ce soit dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix ou dans d'autres forums, ces questions sont parmi les questions prioritaires à l'ordre du jour des États-Unis d'Amérique et à notre ordre du jour commun ici, à l'Organisation des Nations Unies. Il est urgent que nous renforcions notre façon de travailler ensemble pour mieux traiter ces questions.

Nous tenons à un examen sérieux et approfondi. Nous sommes d'avis que nous devons aborder ce processus dans un esprit ouvert, en étant décidés à nous engager dans un dialogue franc sur la valeur ajoutée apportée par la Commission de consolidation de la paix et sur les moyens de renforcer son rôle et son impact. Il faudra notamment examiner franchement notre propre prestation au Conseil de sécurité ou, comme nous l'avons souligné en juillet dernier, nous devons, dans le cadre des processus de paix, prendre en compte plus tôt les éléments relatifs à la consolidation de la paix.

Ces 20 dernières années nous ont apporté beaucoup d'enseignements et d'expériences dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous devons tirer parti de ces connaissances lors de l'examen. Toutes les parties prenantes importantes devraient participer à ce processus d'examen, notamment les organisations et les acteurs régionaux, les institutions financières internationales et les banques internationales de développement, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, les bailleurs de fonds, le secteur privé, la communauté académique et la société civile. Il est évident que nous devrons également faire appel aux connaissances des membres de la Commission de consolidation de la paix, en particulier des formations par pays. Nous comptons sur le Secrétaire général pour mobiliser les idées et les compétences nécessaires dans tout le système des Nations Unies. Mais surtout, le processus d'évaluation devrait tenir compte des opinions et des expériences des pays qui sont sortis de conflits, qu'ils soient inscrits ou non à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En fin de compte, ce sont les avantages réels et durables que la Commission de consolidation de la paix pourrait offrir à ces pays qui constituent la mesure de son succès.

Pour terminer, permettez-moi de faire deux observations. Premièrement, mon gouvernement tient à souligner l'importance d'un suivi en temps utile du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Nous attendons avec intérêt que les rôles et les responsabilités en matière de consolidation de la paix soient mieux précisés, ce qui permettra au système des Nations Unies de construire des centres d'excellence dans des domaines essentiels. Nous nous réjouissons également des progrès continus en vue de combler ce qu'on a appelé les lacunes en matière de capacités civiles, en accordant une importance particulière à la

mobilisation des talents et des compétences en provenance des pays en développement. Une réflexion plus approfondie sur les liens entre les missions intégrées de consolidation de la paix, les composantes civiles des missions de maintien de la paix et les activités connexes des institutions des Nations Unies peut permettre de veiller à ce que les fonctions civiles essentielles soient remplies de la façon la plus efficace possible.

Deuxièmement, nous voudrions aussi souligner l'intérêt qu'il y a, à notre avis, à établir une plus grande cohérence entre les efforts d'instauration de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, nous avons discuté en profondeur des moyens de renforcer les opérations de maintien de la paix. Dans la perspective des débats futurs sur l'examen des opérations de maintien de la paix et de la Commission de consolidation de la paix, nous pensons que nous avons là une bonne occasion de forger des liens plus étroits et plus dynamiques entre ces efforts interdépendants.

La Commission de consolidation de la paix a été créée parce qu'il existait des lacunes au niveau des mesures prises sur le plan international, ce qui faisait que trop de pays risquaient de retomber dans la violence. La Commission de consolidation de la paix a permis de réduire certaines de ces lacunes, mais il en existe encore beaucoup. Notre défi aujourd'hui est de redoubler d'efforts pour les combler.

M. Puente (Mexique) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord exprimer à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz la reconnaissance de ma délégation pour son travail remarquable à la tête de la Commission de consolidation de la paix. Nous voudrions également féliciter les chefs des formations par pays et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience pour leur dévouement et leur précieux travail.

L'expérience précieuse acquise par la Commission dans la mise en œuvre des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, au Burundi, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de l'aide à l'instauration de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et de la promotion du développement, doit être considérée comme un point

de départ pour définir les travaux futurs de la Commission, renforcer sa capacité à formuler des avis et à mobiliser des ressources, et garantir les processus de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Trois ans après sa création, la Commission a constamment évolué, face aux défis posés par la situation particulière des pays inscrits à son ordre du jour. C'est pourquoi nous jugeons nécessaire de continuer à adapter ses mécanismes pour renforcer sa contribution aux initiatives de consolidation de la paix et lui permettre de réagir de façon plus rapide et efficace au lendemain d'un conflit. Notre objectif ultime doit être de faire en sorte que les dividendes de la paix deviennent une réalité pour les sociétés concernées et qu'ils soient conformes aux besoins de développement socioéconomique du pays en question.

Étant donné que la Commission est un organe récent qui n'a pas encore développé tout son potentiel, il importe, comme elle l'indique elle-même dans son rapport sur sa troisième session (S/2009/444), de l'aider à améliorer ses méthodes de travail et à renforcer sa capacité à améliorer la qualité et l'efficacité de son mandat. Il importe pour cela de promouvoir des actions dans différents domaines, et notamment d'adapter les réactions de la Commission en fonction des situations sur le terrain, d'harmoniser les activités des différentes formations par pays, de renforcer et de diversifier la mobilisation des ressources, et d'accroître les visites sur le terrain afin d'assurer la sensibilisation du public aux processus en cours.

Il reste une marge importante au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Secrétariat de l'ONU pour tirer profit de façon plus active des avis formulés par la Commission de consolidation de la paix et chercher, dans un souci de cohérence, à coordonner leurs efforts avec ceux d'autres entités extérieures au système des Nations Unies, notamment les acteurs locaux et régionaux, afin de promouvoir et de mettre en œuvre des stratégies de consolidation de la paix qui contribueront à la revitalisation des institutions d'État de façon à leur donner la possibilité de répondre efficacement aux besoins de la population.

Ma délégation est fermement convaincue que la Commission, en tant que pilier de l'architecture de consolidation de la paix, peut jouer un rôle encore plus

09-61990 **9**

décisif dans les processus de prévention et de reconstruction après les conflits. Nous réaffirmons par conséquent notre appui aux déclarations présidentielles récemment adoptées à ce sujet par le Conseil de sécurité (S/PRST/2009/23 et S/PRST/2009/24) qui soulignent l'importance de la cohérence et de l'intégration entre le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement.

Nous estimons également qu'il est fondamental pour la Commission de faire davantage d'efforts, en collaboration avec les principaux acteurs concernés, pour mettre en œuvre la stratégie proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) afin d'orienter les activités de consolidation de la paix selon cinq axes principaux : la sécurité, l'appui au processus politique, la fourniture de services de base, le rétablissement des institutions et la revitalisation économique.

Ma délégation a vu dans la Commission de consolidation de la paix, dès sa création et dans son noble mandat, un outil qu'il fallait développer pour définir une approche cohérente et intégrée de la promotion des efforts de reconstruction et de l'appui à leur apporter au lendemain d'un conflit. Depuis sa création, nous sommes conscients qu'elle a le potentiel nécessaire pour renforcer les mesures prises par l'ONU en matière de consolidation de la paix. Nous l'avons d'ailleurs dit devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale lorsque la question a été abordée.

Pour terminer, le Mexique espère que l'examen des résolutions fondatrices de la Commission, prévu en 2010, offrira une occasion d'analyser comment l'ONU et la communauté internationale peuvent améliorer leurs actions et leur interaction afin de renforcer les capacités nationales en matière de reconstruction après les conflits.

M. Vilović (Croatie) (parle en anglais): Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier d'avoir organisé ce débat auquel la Croatie attache une grande importance. Nous reconnaissons également le rôle que peut jouer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans nos délibérations.

La Croatie s'associe à la déclaration que prononcera ultérieurement la présidence suédoise de l'Union européenne au cours du débat. Nous remercions également la Commission de consolidation de la paix, qui est dirigée avec une grande compétence par son Président, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, du rapport complet qu'elle nous a présenté sur ses différents domaines de compétence (S/2009/444).

Compte tenu de la complexité croissante des conflits et des situations postconflictuelles, mais aussi des nouveaux défis auxquels sont confrontés les efforts de consolidation de la paix, cette question doit non seulement faire l'objet d'une attention constante de la part du Conseil de sécurité, mais doit également être envisagée d'une manière cohérente et coordonnée. Nous sommes donc particulièrement satisfaits que le Conseil en ait entrepris un examen approfondi à la suite du récent débat de l'Assemblée générale. La Croatie est intimement convaincue qu'outre la prévention des conflits et les activités liées à la paix entreprises pendant un conflit, la consolidation de la paix est un élément essentiel des opérations de paix, dont l'objectif ultime est d'instaurer une sécurité et une prospérité auto-entretenues pour les populations touchées.

Comme l'a remarqué le Secrétaire général, les pays sortant d'un conflit sont en général fragiles et peuvent au bout d'un certain temps retomber dans une spirale de violence. C'est pourquoi il convient d'accorder la plus grande attention à la mise en place de fondations solides pour le rétablissement d'une paix durable. Pour la Croatie, la pierre angulaire des efforts internationaux de consolidation de la paix demeure l'architecture de l'ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui sont les mécanismes essentiels créés pour guider les futurs efforts de consolidation de la paix et de développement. Par ailleurs, ils se sont avérés d'importants facteurs d'amélioration de la coordination et de la cohérence de l'appui international aux efforts des pays en matière de consolidation de la paix.

Alors que nous faisons un bilan des mandats respectifs de la Commission de consolidation de la paix de au cours des trois dernières années, il convient de reconnaître que des résultats notables ont été obtenus durant sa troisième année d'activité. En tant qu'organe principal chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, la Conseil de sécurité devrait rechercher des moyens de continuer à faire progresser le programme de consolidation de la paix au sein de l'ONU et au-delà afin que, collectivement, la

communauté internationale puisse appuyer efficacement les pays sortant d'un conflit alors qu'ils progressent sur la voie d'une paix, d'une reconstruction, d'un relèvement économique et d'un développement durables.

Il importe de reconnaître que les efforts de consolidation de la paix sont extrêmement complexes et qu'une multitude d'acteurs opèrent souvent simultanément, même si l'ONU et son personnel sur le terrain jouent un rôle directeur en la matière. Il ne faut ménager aucun effort pour coordonner les activités des différents acteurs qui opèrent sur le terrain, afin d'éviter les doubles emplois ou les confusions, et d'instaurer une synergie entre les différents efforts. Le rapport du Secrétaire général (S/2009/304) note que l'existence d'une stratégie de consolidation de la paix unique, issue d'un processus consultatif auquel ont été associés tous les partenaires concernés sur le terrain, facilitera grandement les efforts de coordination.

À notre avis, l'ONU devrait continuer à jouer un rôle d'organisation-cadre, qui effectue le travail préparatoire permettant à de nombreuses organisations de se réunir, de débattre de plans et de projets et de les coordonner, tout en respectant leur indépendance et leurs approches et responsabilités particulières. Nous sommes convaincus que la création d'un système d'information en retour et d'enseignements tirés de l'expérience, grâce auquel les activités du moment s'appuieraient sur les résultats de celles qui ont été menées antérieurement, serait le meilleur moyen d'aller de l'avant, et c'est la raison pour laquelle nous saluons le travail accompli par le Groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix sur les enseignements. Nous approuvons particulièrement l'accent qu'il a mis sur les enseignements essentiels retenus par les experts dans leurs domaines respectifs - par exemple, les questions relatives à l'état de droit, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, le développement des capacités nationales et la coordination des efforts de la Commission de consolidation de la paix avec ceux des organisations sous-régionales et régionales.

L'appropriation nationale doit également être un principe fondamental de tout effort de maintien de la paix. Notre propre expérience dans les années 90 a montré que, malgré les objectifs altruistes fixés par les missions et institutions des Nations Unies sur le terrain, les acteurs extérieurs ne sont souvent pas à même de comprendre pleinement les besoins réels

d'une population nationale. Il sont, autrement dit, souvent mal équipés pour reconstruire à eux seuls les institutions d'un État déchiré par la guerre. Les acteurs nationaux doivent pouvoir bénéficier des dividendes de la paix. L'appui international devrait s'appuyer sur les structures et capacités existantes.

La Croatie voudrait réaffirmer qu'elle appuie le rapport du Secrétaire général et les recommandations au'il renferme pour renforcer les efforts consolidation de la paix. Nous saluons l'interaction renforcée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, même s'il convient de noter qu'il est encore possible d'apporter des améliorations pour permettre de passer naturellement du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Nous voudrions insister sur le fait que, dans sa déclaration présidentielle du 5 août 2009 (S/PRST/2009/24), le Conseil a lui-même de nouveau souligné qu'il importe de conjuguer de manière cohérente instauration de la paix, maintien de la paix et développement. Il a également dit qu'il était nécessaire de réaliser des progrès pour parvenir à une démarche coordonnée des Nations Unies dans les considérés. et en particulier d'indiquer insuffisances graves qui compromettent la réalisation des objectifs de consolidation de la paix.

Avant de terminer, permettez-moi d'aborder la question des défis à relever pour financer les efforts de maintien de la paix, notamment lorsqu'en période de contraintes financières mondiales, les effets de la crise sont exacerbés dans les domaines de vulnérabilité. Il donc compréhensible que des efforts consolidation de la paix fructueux nécessitent un financement prévisible, durable et bien coordonné. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, financement de la consolidation de la paix doit être considéré comme un premier investissement en faveur de l'établissement d'une paix et d'un développement durables. Étant donné que le Fonds pour la consolidation de la paix ne peut fournir qu'une partie limitée des ressources nécessaires, nous appuyons les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour attirer d'autres acteurs et partenaires non traditionnels comme les diasporas et les fondations privées. Pour leur part, les mécanismes des donateurs doivent mieux s'adapter aux besoins changeants sur le terrain. Nous comptons aussi sur d'autres mécanismes d'intervention rapide tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui été

couronné de succès pendant les quatre années qui ont suivi sa création.

M. Churkin (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous voudrions tout d'abord remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Chili, ainsi que les Présidents des formations par pays, les Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Canada et de la Suisse, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de renforcer le rôle de la Commission au sein du système des Nations Unies et au-delà. Nous remercions également vivement la Commission pour son rapport sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444). Nous souscrivons à ses conclusions et recommandations.

Nous avons évalué de manière positive les résultats de la troisième année de travail de la Commission. La Commission a réalisé un travail sérieux au sein de ses formations par pays. Elle a accumulé une expérience importante, pour ce qui est notamment de nouer un dialogue continu entre la Commission et le Conseil de sécurité sur des pays particuliers. Nous notons que les mandats des bureaux des formations de l'ONU en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et en République centrafricaine nécessitent une assistance pour mettre en œuvre les cadres de consolidation de la paix élaborés par la Commission avec la participation directe des Gouvernements de ces pays. Compte tenu du rôle de coordonnateurs résidents joué par les Présidents des formations, nous pensons que nous pouvons réaliser des progrès importants pour coordonner véritablement les efforts de maintien de la paix sur le terrain. Nous voyons là un exemple d'interaction concrète entre le Conseil de sécurité et la Commission. Le grand avantage de la Commission réside dans sa capacité d'établir un dialogue direct avec les gouvernements nationaux et de garantir qu'ils aient un rôle de chef de file et une responsabilité dans le processus de consolidation de la paix.

Dans un an, comme l'ont demandé les résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale, nous procèderons à un examen des travaux de la Commission. Nous pensons que cet examen doit être réalisé sur la base des éléments suivants : le strict respect des principes consacrés dans la Charte régissant les relations entre les principaux organes de l'ONU compte tenu des fonctions et des devoirs qui leur incombent, la prise en compte de l'expérience concrète accumulée grâce aux travaux de la Commission en vue de consolider les nombreux résultats positifs. L'examen

abordera probablement un large éventail de questions, telles que les liens existant entre le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et le développement durable et la coordination des efforts de consolidation de la paix à l'intérieur du système des Nations Unies comme à l'extérieur.

Nous pensons que l'une des tâches les plus importantes est d'harmoniser les fonctions convenues de la Commission avec les mécanismes dont elle dispose. Nous confirmons que nous sommes prêts à appuyer les propositions raisonnables et réalistes visant à accroître l'autorité de la Commission et à renforcer le central sous-tendant les efforts principe consolidation de la paix, à savoir la responsabilité nationale. L'examen doit aboutir à renforcer encore le rôle consultatif de la Commission, à accroître son efficacité pour régler les problèmes liés à la coordination des efforts déployés à l'échelon international et à élaborer des recommandations sur la stabilisation politique, le renforcement des conditions de sécurité et le développement des pays sortant de crises graves.

M. Kafando (Burkina Faso): Je souhaiterais encore une fois saluer votre leadership et vous remercier de nous avoir proposé ce débat ô combien important consacré à l'examen du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444). Je remercie l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, qui vient de nous présenter ledit rapport. Nous le félicitons également, ainsi que les présidents des différentes formations par pays de la Commission de consolidation de la paix, pour leur engagement sans faille et leur ferme détermination en faveur de la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Le débat de ce matin vient à point nommé, car il contribue à donner une plus grande visibilité à l'action de la Commission de consolidation de la paix, surtout à prendre de nouveaux engagements à même de lui permettre de continuer à répondre adéquatement et effectivement aux besoins des pays sortant d'un conflit. Nous voulons par-dessus tout saluer les efforts déployés tant au niveau du Comité d'organisation que des formations spécifiques de la Commission de consolidation de la paix en vue d'améliorer leurs méthodes et procédures de travail, et de favoriser ainsi une interaction accrue de leurs membres, d'une part, et des pays inscrits à leur ordre du jour, d'autre part.

Il est évident qu'aucun processus de consolidation de la paix ne saurait aboutir sans l'implication au premier chef des acteurs nationaux et sans une meilleure prise en compte des priorités des pays concernés. Il est donc réconfortant que la Commission de consolidation de la paix, à travers les différentes formations par pays, ait intégré cette approche stratégique dans sa démarche et tiré profit de l'expérience et des bonnes pratiques.

Bien que beaucoup d'efforts restent encore à certaines initiatives et actions positives entreprises par la Commission méritent cependant notre attention dans la mesure où elles prennent en compte nombre de réflexions et de recommandations pertinentes relativement notamment au renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires traditionnels et non traditionnels; à l'appropriation du processus de consolidation de la paix par les acteurs nationaux, ceux de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'une implication des acteurs sous-régionaux et régionaux; à la planification et la coordination des actions de toutes les parties prenantes afin d'éviter les doubles emplois; et au renforcement des partenariats avec les entités du système des Nations Unies, ainsi que les partenariats bilatéraux et multilatéraux, en particulier organisations sous-régionales et régionales et les institutions financières internationales.

Le caractère impérieux de certains défis auxquels sont confrontés les pays sortant de conflits plaide pour un soutien sans délai de la communauté internationale pour éviter la reprise des hostilités. Nous saluons à cet égard l'apport financier inestimable du Fonds pour la consolidation de la paix. À son sujet, il est essentiel de poursuivre les efforts pour assurer une mise en œuvre effective des principes directeurs devant guider les opérations du Fonds, en particulier la transparence, la souplesse, la rapidité, et la prise en main des programmes par les pays bénéficiaires. Nous sommes d'avis que le mandat révisé du Fonds pour la consolidation de la paix devrait lui permettre d'améliorer son efficacité et sa réactivité au profit des pays sortant d'un conflit. S'agissant du renforcement des partenariats entre la Commission de consolidation de la paix et les autres acteurs, il faudrait absolument prendre en considération l'implication des acteurs sous-régionaux et régionaux, comme l'Union africaine,

qui jouent un rôle non négligeable en matière de consolidation de la paix.

Le rôle irremplaçable de la Commission de consolidation de la paix milite pour que nous puissions véritablement lui donner les moyens requis. Nous voulons en particulier saluer ses fonctions de plaidoyer dans la mobilisation du soutien international aux pays sortant d'un conflit. Les partenariats stratégiques et les développe avec certaines arrangements qu'elle institutions, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sont à saluer, en ce qu'ils apportent des connaissances et des ressources opérationnelles additionnelles qui répondent aux priorités des pays sortant d'un conflit. Ces efforts méritent d'être poursuivis pour adapter ses mécanismes et méthodes de travail afin de répondre de facon adéquate et effective aux besoins des pays sortant d'un conflit.

Nous saisissons également l'occasion pour saluer l'action du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en soutien aux efforts collectifs entrepris au sein de la Commission. Nous restons convaincus que l'engagement et la poursuite des efforts de l'ensemble des organes de l'ONU, ainsi que ceux de la communauté internationale, permettront de conduire des processus de consolidation de la paix plus fiables en vue d'assurer une paix effective et un développement durable dans les pays sortant d'un conflit.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront formulées à l'issue de l'examen, en 2010, des résolutions qui ont mis en place la Commission de consolidation de la paix. Nous pensons que cet examen donnera l'occasion, sur la base des expériences acquises et des enseignements tirés, de renforcer l'appui de la Commission de consolidation de la paix aux pays sortant d'un conflit.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur la Commission de consolidation de la paix. Je tiens aussi à remercier la Commission pour son annuel troisième rapport (S/2009/444). Nos remerciements s'adressent également S. E. l'Ambassadeur Muñoz, Représentant permanent du Chili et Président de la Commission de consolidation de la paix, et aux Présidents, actuels et passés, des quatre formations spécifiques par pays qui ont

remarquablement dirigé les travaux de la Commission et des différentes formations.

Nous nous félicitons du présent débat, et de celui qui a eu lieu récemment à l'Assemblée générale, car ils nous donnent une occasion précieuse d'évaluer les progrès accomplis dans l'accomplissement de leur mandat par la Commission de consolidation de la paix et par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Nous voudrions également exprimer notre satisfaction devant les efforts déployés par la Commission et par les formations spécifiques par pays pour sensibiliser davantage la communauté internationale à la nécessité de mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre les plans et les cadres stratégiques qui ont été convenus concernant les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. La Libye renouvelle son appui à la position exprimée à cet égard par le Mouvement des pays non alignés.

Nous apprécions vivement les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour collaborer efficacement avec d'autres organes de l'ONU, tels que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et nous soulignons qu'il est important de poursuivre ces échanges et de favoriser une coopération et une coordination accrues entre la Commission consolidation de la paix et des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine (UA). À cet égard, nous saluons la visite fructueuse effectuée récemment par une délégation de la Commission, dirigée par l'Ambassadeur Muñoz, Représentant permanent du Chili, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Nous sommes favorables à la poursuite de telles visites et de telles rencontres afin d'instaurer une compréhension stratégique commune des priorités en matière de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit et d'arrêter une méthodologie plus efficace pour surmonter les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement dans ce domaine.

La Libye se félicite de l'intérêt et des efforts accrus en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement des relations entre la Commission de consolidation de la paix, d'autres organes de l'ONU et des organisations régionales et internationales, ce qui, en soi, montre qu'il est important d'élargir la composition de la Commission. Le Mouvement des pays non alignés a déjà formulé cette requête à plusieurs reprises. Nous sommes persuadés que cela renforcerait l'efficacité des efforts de consolidation de

la paix dans les pays sortant d'un conflit et que la Commission tirerait ainsi profit des expériences diverses que nous avons acquises dans ce domaine.

La consolidation de la paix est un processus pluridimensionnel qui implique un certain nombre de défis. L'un d'entre eux consiste, selon nous, à trouver le moyen de lier stratégiquement les éléments sociaux, économiques, politiques et les aspects relatifs au développement et à la sécurité aux priorités en matière de consolidation de la paix. Nous pensons que les efforts de consolidation de la paix ne donneront aucun résultat, si l'on privilégie certains éléments et certaines priorités et que l'on en ignore d'autres, s'agissant en particulier des priorités en matière de relèvement économique et de développement. Nous préconisons par conséquent de renforcer plus avant l'aspect des travaux de la Commission relatif au développement.

Nous souscrivons aux observations et aux conclusions qui figurent dans le rapport de la Commission, en particulier celles qui ont trait à la coordination, à la cohérence et aux partenariats afin d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix intégrées, fondées sur les principes fondamentaux de prise en main des programmes par les pays, de responsabilité mutuelle et de partenariats durables. Il faut accroître les échanges, la sensibilisation et l'information sur le rôle de la Commission, notamment s'agissant des pays inscrits à son ordre du jour.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, le financement constitue indubitablement un élément fondamental pour maintenir la dynamique en faveur de la consolidation de la paix. À cet égard, nous voudrions souligner qu'il est important de confirmer l'opinion exprimée au paragraphe 79 du rapport de la Commission, où il est dit « qu'un financement rapide et souple, aligné sur une stratégie convenue et hiérarchisée, est indispensable à la réussite des efforts de consolidation de la paix ». Le financement des efforts de consolidation de la paix doit être considéré comme un premier investissement en faveur de la paix et du développement, qui, de ce fait nécessite une plus grande prise de risque par rapport aux financements ordinaires du développement. Dans ce contexte, nous demandons que le mandat révisé du Fonds pour la consolidation de la paix soit rapidement mis en œuvre, afin que le Fonds puisse agir véritablement comme un instrument de financement rapide et souple et un moyen d'appui efficace aux efforts de consolidation de la paix.

La Libye, qui est membre de la formation République centrafricaine, est bien consciente qu'il importe de déployer des efforts acharnés pour consolider la paix dans un pays dont la population aspire à vivre en paix et à jouir d'un développement et d'une prospérité durables, compte tenu en particulier de l'impulsion majeure résultant du dialogue politique et des accords généraux au succès desquels la Libye a participé.

En plus de l'engagement manifesté par le Gouvernement de la République centrafricaine et par les acteurs locaux, régionaux et internationaux, l'évolution de la situation dans ce pays mérite d'être encouragée par des efforts inlassables pour consolider la paix. C'est ce à quoi nous nous employons, et nous déployons d'autres efforts dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Burundi. Nous espérons que la prochaine visite de la délégation de la formation République centrafricaine, sous la direction du Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Grauls, sera couronnée de succès. Nous avons confiance dans le rôle moteur de la Belgique et dans son attachement à l'instauration de la paix.

Nous attendons avec intérêt un examen complet des activités de consolidation de la paix l'année prochaine, ce qui permettra de combler le fossé existant, et nous avons bon espoir que les préparatifs de cet examen commenceront sous peu.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): Je tiens, moi aussi, à remercier l'Ambassadeur Heraldo Muñoz pour sa présentation du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444).

Je suis très heureux que la Commission de consolidation de la paix ait continué à progresser régulièrement au cours de sa troisième année d'existence. Sous la direction compétente du Président Muñoz, la Commission a renforcé son partenariat avec de nombreuses organisations extérieures à l'ONU, comme par exemple la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Union africaine, en particulier. Chacune des quatre formations par pays a œuvré en faveur des efforts de consolidation de la paix et produit de bons résultats sur le terrain. La formation Sierra Leone, par exemple, a organisé une session extraordinaire au mois de juin pour aider à mobiliser les ressources nécessaires au nouveau plan de développement du pays. En République centrafricaine,

le premier cadre stratégique a été adopté. Il porte essentiellement sur les domaines de la sécurité et du développement.

Il est encourageant de constater que la Commission de consolidation de la paix est l'un des succès de la réforme des Nations Unies. Elle fonctionne très bien et est désormais considérée comme un organe et partenaire fiable capable d'appuyer les pays dans leur relèvement après un conflit, en liant entre elles les questions de sécurité et de développement. Elle bénéficie de l'appui continu des États Membres et des organisations internationales. La Commission tire essentiellement sa force de l'engagement personnel de ses membres. C'est pourquoi nous saluons le dévouement et l'engagement des présidents respectifs, les Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Chili, bien sûr, d'El Salvador et de la Suisse. Nous leur sommes profondément reconnaissants du travail qu'ils ont accompli.

Le Fonds pour la consolidation de la paix devient lui aussi un outil essentiel pour les pays qui sortent d'un conflit. J'espère qu'il jouera un rôle stratégique et de catalyseur afin de multiplier les ressources en faveur de la consolidation de la paix.

Le rapport du Secrétaire général du mois de juillet sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) traitait des difficultés du relèvement tout de suite après un conflit. Il complète les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Je salue les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport et j'attends avec intérêt les mises à jour périodiques sur les progrès réalisés.

L'année 2010 sera une année critique pour la Commission de consolidation de la paix qui fera l'objet d'un examen quinquennal, comme le prévoyaient les résolutions qui ont créé la Commission (résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et résolution 60/180 de l'Assemblée générale). Je voudrais citer quatre éléments que je juge essentiels, notamment eu égard aux travaux du Conseil de sécurité. Bien entendu, cela sera également utile pour l'Assemblée générale, mais je voudrais souligner ces quatre éléments dans la perspective du Conseil.

Premièrement, l'examen devrait s'attacher à améliorer l'efficacité de la Commission de

consolidation de la paix et sa capacité à produire des résultats concrets et positifs sur le terrain. Il importe d'analyser les bonnes pratiques des trois dernières années et d'optimiser leurs points forts et leur valeur ajoutée afin de mobiliser un appui politique et financier non traditionnel.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit intensifier ses échanges sur les questions de fond avec la Commission de consolidation de la paix. La tenue périodique de consultations entre le Président de la Commission et le Président du Conseil, et les exposés présentés par les présidents des différentes formations aux séances pertinentes du Conseil, sont maintenant une pratique établie. Mais nous devrions sans doute faire davantage. Je pense que le Conseil de sécurité devrait faire un meilleur usage des capacités et du potentiel de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif. Le Conseil, par exemple, pourrait demander à la Commission d'examiner en profondeur certaines questions spécifiques avec lesquelles le Conseil s'est colleté mais qu'il ne peut pas traiter pleinement faute de temps - des questions telles que la réforme du Conseil de sécurité, l'assistance électorale et la création d'emplois pour les jeunes après un conflit – et communiquer au Conseil ses résultats et ses recommandations.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait commencer à envisager d'inscrire d'autres pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La Commission en a quatre pour le moment, mais au fur et à mesure qu'elle avancera dans ses travaux et que sa charge de travail pour la formation de certains pays s'allégera progressivement et pourra être rationnalisée, la Commission sera en mesure d'inscrire de nouveaux pays à son ordre du jour, même dans d'autres parties du monde que l'Afrique. Le Conseil pourrait également envisager de demander à la Commission de traiter de certaines questions de consolidation de la paix qui ont un caractère prioritaire pour un pays donné, au lieu d'examiner toute la gamme des problèmes d'un pays, comme cela se fait jusqu'à présent. Ce faisant, la Commission pourrait jouer un rôle stratégique plus complémentaire vis-à-vis du Conseil.

Quatrièmement, nous devrions accorder une plus grande attention au lien qui existe entre les besoins du maintien de la paix et ceux de la consolidation de la paix qui souvent se chevauchent pleinement et se complètent. Le chevauchement n'est pas une mauvaise

chose; c'est même une bonne chose car, ces dernières années, les mandats des opérations de maintien de la paix incluent de plus en plus souvent des tâches qui relèvent de la consolidation de la paix telles que la réforme du secteur de la sécurité, la gouvernance démocratique, l'assistance électorale, le renforcement de l'état de droit et le renforcement des capacités.

Évidemment, la Commission de consolidation de la paix n'a pas à s'engager dans toutes les activités de cette nature, mais des efforts de consolidation de la paix couronnés de succès sont essentiels pour assurer une stratégie sans heurt des opérations de maintien de la paix. La Commission peut se charger d'un pays une fois que les activités passent de la question de la sécurité aux questions de la stabilité et du développement. Nous devons élaborer une stratégie cohérente afin de combler les lacunes qui existent entre maintien de la paix, relèvement rapide et édification de la nation.

Enfin, pour ce qui est de l'examen de la Commission de consolidation de la paix, il pourrait être utile que le Conseil, qui est l'un de ses organes fondateurs, organise un réunion de type « formule Arria » afin que les perspectives des experts et des parties intéressées viennent enrichir nos travaux. Il pourrait également être approprié de désigner un facilitateur chargé de guider le processus d'examen de la Commission, quelqu'un qui ait une connaissance approfondie de la consolidation de la paix et soit capable de forger un consensus dans ce domaine. Nation qui encourage la paix, le Japon est déterminé à apporter une contribution proactive aux activités de la Commission de consolidation de la paix et à son processus d'examen.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (parle en anglais): Nous tenons nous aussi à remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, du Chili, pour son exposé approfondi des activités interdépendantes de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix au cours de la période considérée.

L'objectif général de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité est de renforcer la capacité de l'ONU en matière de prévention des conflits et d'assistance aux efforts de relèvement, de reconstruction et de développement continus déployés par les pays sortant de conflits armés.

À cet égard, la délégation vietnamienne tient à souligner que, durant ses premières années d'existence, la Commission de consolidation de la paix a renforcé principales activités de conseil considérablement appuyé les priorités essentielles en matière de consolidation de la paix. La Commission s'est activement employée à sensibiliser et informer le public, à renforcer les capacités et à fixer des orientations. Elle a également consolidé le mécanisme conjoint en vue d'une coopération plus étroite et plus efficace entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'entre les organisations régionales et sous-régionales. La Commission dispose d'un atout plus important encore, à savoir sa capacité de mobiliser des fonds en faveur des pays inscrits à son ordre du jour afin de pallier les difficultés financières urgentes.

Le Viet Nam salue le travail réalisé par la Commission à sa troisième session. La Commission de consolidation de la paix, par le biais de ses formations et de ses stratégies de consolidation de la paix intégrées, a obtenu des résultats concrets et probants dans des conditions difficiles au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. La Sierra Leone et le Burundi, les deux premiers pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, ont clairement réalisé de véritables progrès en matière de consolidation de la paix. Le Burundi a bien avancé dans son processus de paix au moyen d'un dialogue politique ouvert à tous, et la Sierra Leone pour sa part est désormais sur la voie de la stabilité et du développement grâce aux importantes réformes menées dans le secteur socioéconomique et en matière de sécurité.

Trois ans après la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), la consolidation de la paix s'est élargie et intensifiée. Par ses avantages comparatifs découlant de sa représentativité exceptionnelle et de son pouvoir de rallier différents acteurs et parties prenantes, la Commission est devenue une institution viable qui fait ressortir le lien entre la sécurité et le développement, ainsi qu'une vision stratégique pour consolider la paix et prévenir un retour à la violence dans les pays sortant d'un conflit.

La Commission se heurte toutefois toujours à un certain nombre de difficultés persistantes dans le cadre de ses activités. Ces problèmes concernent aussi bien l'appui aux processus politiques et à la réconciliation que le maintien de la sécurité et de la sûreté, la promotion de l'état de droit que l'aide à la fourniture des services de base et au redressement des économies détruites par les conflits armés et les guerres.

Dans tous ces domaines, des résultats plus concrets et quantifiables continuent d'être un élément central des activités de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. La Commission servira mieux les buts du programme international de consolidation de la paix si ses activités sont mieux adaptées aux besoins et priorités des pays bénéficiant de son assistance. À cet effet, la Commission de consolidation de la paix devrait redoubler d'efforts pour améliorer son règlement intérieur et ses méthodes de travail, intensifier ses échanges avec les pays inscrits à son du iour et rationaliser ses relations institutionnelles avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, dans le respect des compétences respectives de chaque organe définies dans la Charte.

Compte tenu des incidences de la crise économique et financière mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix devrait s'appuyer sur son mandat révisé afin qu'il puisse véritablement avoir un effet catalyseur, être adapté et axé sur l'appui à la consolidation de la paix. De manière générale, l'efficacité du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix dépend de la capacité d'apporter des résultats concrets sur le terrain.

Parallèlement, afin de tirer le meilleur parti du système des Nations Unies pour appuyer les pays sortant d'un conflit, il faut une communauté de vues et une unité d'action dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'état de droit, du développement et des affaires humanitaires; une cohérence entre la diplomatie préventive, rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix s'impose également. Axer davantage les efforts sur l'éducation et la formation, la création d'emplois, l'agriculture, les infrastructures, la réforme du secteur privé et d'autres programmes de développement permettra à terme de remédier aux causes profondes des conflits et de rompre le cercle vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et de la violence.

Le prochain examen prévu en 2010 sera l'occasion de dresser le bilan des résultats obtenus et des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des volets essentiels de la Commission, ainsi que des effets de cette mise en œuvre. Il offrira également à la Commission de consolidation de la paix la possibilité faire fond sur les enseignements de l'expérience tirés jusqu'à présent afin qu'elle s'adapte mieux aux principales réalités mondiales et assiste plus efficacement les pays qui sont ou seront inscrits à son ordre du jour.

M. de Rivière (France): La France se félicite de l'organisation de ce débat. Organisé à quelques mois de sa revue quinquennale, c'est l'occasion de souligner les premiers succès rencontrés par la Commission de consolidation de la paix mais aussi de mettre l'accent sur les efforts prioritaires à pourvoir en vue d'améliorer l'efficacité des actions en la matière. L'examen de 2010 doit permettre à la Commission de devenir un outil influent qui puisse apporter toute sa valeur ajoutée dans les domaines clefs qui favorisent l'instauration de la paix.

Nous nous alignons pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Je souhaite par ailleurs remercier l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son dévouement et ses efforts pour mener les activités de la Commission de consolidation de la paix depuis janvier 2009. La France souhaite également exprimer sa reconnaissance aux quatre présidents des formations par pays qui conduisent avec détermination les travaux de la consolidation de la paix dans les pays en question.

Comme le rapport (S/2009/444) en témoigne, la Commission de consolidation de la paix a déjà obtenu des résultats satisfaisants dans les quatre pays inscrits à son ordre du jour. Depuis quatre ans, cette Commission joue un rôle croissant dans les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies dans des pays sortant tout juste de conflits, en mobilisant des ressources et en coordonnant l'aide internationale. Ma délégation souhaiterait souligner l'importance des liens qui ont pu être établis entre la Commission et les autorités nationales de ces quatre États, notamment pour la définition des priorités stratégiques. L'appropriation par l'ensemble des acteurs de ces stratégies de consolidation de la paix est primordiale. Ainsi, nous

encourageons vivement les gouvernements du Burundi, de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau et de la République centrafricaine, qui sont les premiers responsables d'une consolidation de la paix réussie, à poursuivre leur collaboration avec la Commission, en particulier en ce qui concerne l'achèvement des processus de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et en ce qui concerne l'organisation d'élections.

Néanmoins, nous pensons que l'efficacité de la Commission peut encore être améliorée. La Commission n'a pas encore atteint tous les objectifs qui lui avaient été confiés lors de sa création. La France est favorable à l'intensification des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité, comme l'a suggéré le Secrétaire général dans son rapport de juin dernier (S/2009/304). L'objectif premier de la Commission est en effet d'assurer la transition entre les opérations de maintien de la paix et le processus de consolidation de la paix. Pour y parvenir, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil doivent coopérer davantage et de manière plus étroite afin, notamment, que la dimension consolidation de la paix soit prise en compte dès que possible dans les stratégies de sortie de crise.

L'efficacité de la Commission passe également par ses relations avec le système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Une synergie accrue avec le Conseil économique et social et l'Assemblée générale garantirait une coordination des actions favorable à l'instauration d'une paix durable, à la fois dans les domaines politiques, économiques et sociaux. Nous appelons également tous les États Membres à accorder une attention particulière aux travaux de la Commission et à lui apporter leur soutien.

L'apport principal de la Commission consiste à mobiliser les énergies et les ressources tout en coordonnant les actions sur le terrain, y compris en ce qui concerne les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, avec lesquelles la Commission est en contact permanent. À cet égard, il est primordial que la Commission de consolidation de la paix assure également un suivi des projets financés par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix afin de garantir la cohérence des interventions financières de la communauté internationale. La valeur ajoutée de la Commission pourrait ainsi résider dans

une sélection concertée des projets et des États bénéficiaires des fonds qui transitent par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Cette commission doit revoir certaines de ses méthodes de travail et intensifier son action sur le terrain. La présence sur place, à travers un point focal de la Commission, par le biais du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix, est une condition nécessaire à l'efficacité de la coordination des efforts internationaux et à la crédibilité de la Commission. Les Bureaux intégrés des Nations Unies pour la consolidation de la paix doivent servir de relais efficaces et quotidiens dans la mise en œuvre des orientations définies de façon conjointe par la Commission et l'État en question.

Je voudrais enfin saluer le rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son soutien aux activités de la Commission. Je souhaite également le plus grand succès à M^{me} Judy Cheng-Hopkins, qui a récemment pris ses fonctions.

Pour terminer, l'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix est à nos yeux une étape déterminante pour permettre à celle-ci d'améliorer l'efficacité de son action et de gagner en visibilité et en influence, à New York, mais aussi et surtout sur le terrain. Cet examen approfondi et objectif devra faire un point exhaustif des forces mais aussi des faiblesses de l'action de la Commission, afin de lui permettre de gagner en efficacité.

M. Liu Zhemin (Chine) (parle en chinois): La délégation chinoise remercie la Commission de consolidation de la paix de son rapport sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444). Nos remerciements s'adressent également au Président de la Commission, l'Ambassadeur Muñoz, pour son exposé. Nous rendons hommage à son travail acharné au cours de l'année écoulée.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a examiné le rapport de la Commission de consolidation de la paix, et la majorité des membres ont évalué favorablement les activités de la Commission de consolidation de la paix pendant l'année écoulée. Des membres ont en outre exprimé leurs points de vue à propos de l'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix, notamment la nécessité d'examiner de façon intégrée les liens qui existent entre les opérations de maintien de la paix et les opérations de consolidation de la paix, de renforcer la coordination

entre la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes et institutions des Nations Unies, et de mettre la Commission mieux à même de mobiliser des fonds et d'accélérer le décaissement des fonds par le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix va réfléchir sérieusement à toutes ces propositions.

S'agissant des activités futures de la Commission de consolidation de la paix, j'aimerais faire quelques observations. Tout d'abord, la Commission de consolidation de la paix doit améliorer ses relations avec d'autres organes et institutions de l'ONU. Au sein de l'ONU, elle doit renforcer son interaction avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Au niveau du système, elle devrait renforcer encore la communication et la coordination avec les institutions spécialisées, fonds et programmes compétents, ce qui devrait également s'appliquer aux organisations régionales, afin d'établir un appui à la consolidation de la paix et un réseau de financement. Sur le terrain, la Commission devrait utiliser pleinement les ressources des projets, fonds et missions de maintien de la paix de l'ONU, afin d'éviter les doubles emplois et les gaspillages.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix devrait renforcer ses partenariats avec les pays bénéficiaires. Ceux-ci portent la responsabilité première de leurs propres efforts de consolidation de la paix, et ils devraient avoir leur mot à dire dans la définition des priorités en matière de consolidation de la paix. En appliquant des stratégies de reconstruction pacifiques, la Commission doit s'attacher davantage à former les ressources humaines et à renforcer les capacités des pays bénéficiaires. Elle devrait utiliser à bon escient les ressources humaines et le savoir-faire dont disposent les pays bénéficiaires.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix devrait saisir l'occasion offerte par l'examen détaillé de 2010 et continuer d'œuvrer à l'achèvement de la mise en place des institutions. La Commission doit rationnaliser ses réunions, améliorer son efficacité et assurer la qualité de ses réunions. Nous espérons qu'en identifiant les priorités de la consolidation de la paix – au-delà de la réforme du secteur de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit dans les pays bénéficiaires – la Commission sera plus attentive aux problèmes profondément ancrés qui sont à l'origine des conflits, notamment des problèmes liés au développement économique et social.

La Sierra Leone, le Burundi, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine sont les pays auxquels la Commission de consolidation de la paix accorde une attention particulière. Ils sont aussi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Une étroite coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix est donc cruciale pour consolider les processus de paix de ces pays. Les liens entre les deux organes devraient être renforcés. Le Conseil de sécurité peut fournir des lignes directrices à la Commission de consolidation de la paix à la faveur de réunions officielles, de consultations officieuses et d'autres modalités. Lorsqu'il traite ces questions, le Conseil devrait, dans la mesure du possible, prendre en considération les suggestions professionnelles faites par la Commission de consolidation de la paix. De plus, étant donné les conditions régnant dans certains pays, le Conseil doit envisager de soumettre de nouveaux pays à l'examen de la Commission de consolidation de la paix.

M. Rugunda (Ouganda) (parle en anglais): Je voudrais remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muñoz, d'avoir présenté le rapport de la Commission (S/2009/444) et dont il dirige remarquablement les travaux. Nous le félicitons et nous félicitons de même les présidents respectifs des formations de pays spécifiques et du Groupe sur les enseignements de l'expérience, ainsi que du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pendant la période à l'examen.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle important en encourageant et en appuyant une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix. Nous sommes convaincus qu'il faut accorder une priorité accrue et davantage de ressources à la consolidation de la paix, qui constitue le fondement de la sécurité, de la stabilité et de la croissance économique durables, ainsi que du développement après les conflits. Comme nous l'avons dit durant le débat thématique sur la consolidation de la paix après les conflits en juillet dernier (voir S/PV.6165), le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent s'employer davantage à assurer une meilleure cohérence de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix ainsi que du développement.

L'Ouganda se félicite que la Commission de consolidation de la paix s'engage de plus en plus auprès des pays inscrits à son ordre du jour, en facilitant la coordination stratégique et en alignant l'appui politique et financier sur les priorités convenues à l'échelle nationale. Nous avons vu à cet égard de remarquables progrès au Burundi et en Sierra Leone. En République centrafricaine et en Guinée-Bissau, les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour coordonner et mobiliser l'appui nécessaire pour relever des défis précis, comme la réforme du secteur de sécurité, sont prometteurs.

La gestion et l'appropriation nationales sont de la plus haute importance dans tout effort de consolidation de la paix. Les autorités nationales doivent assumer la responsabilité première de rétablir les institutions clefs de sécurité, de gouvernance et de reprise économique, avec l'appui des Nations Unies et des partenaires internationaux. Il est donc important que la Commission de consolidation de la paix donne une place prioritaire à son engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour, en se fondant sur les stratégies et les capacités nationales actuelles.

Nous sommes encouragés par les initiatives privilégiant la flexibilité, le financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix et la création de son fonds d'affectation spéciale groupant de multiples donateurs au niveau du pays. Nous attendons avec intérêt l'opérationnalisation du mandat révisé du Fonds pour faciliter le financement rapide des activités de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a également besoin de renforcer son système de surveillance et d'examen des engagements pris par les acteurs nationaux et internationaux. L'examen en 2010 des résolutions qui ont créé la Commission donnera l'occasion de faire un bilan de son travail et de se concentrer sur les moyens d'améliorer encore son efficacité dans l'accomplissement de son rôle et de son mandat.

M. Urbina (Costa Rica) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Heraldo Muñoz d'avoir présenté le troisième rapport annuel de la Commission de la consolidation de la paix (S/2009/444), le féliciter et le remercier pour le travail qu'il a accompli en tant que Président de la Commission.

L'ONU a appris et accepté que la prévention de la résurgence d'un conflit armé requiert de s'atteler tôt à la consolidation de la paix et de la poursuivre au-delà de la mise en œuvre de tous les accords qui ont mis fin

au conflit. La Commission de consolidation de la paix est la matérialisation de cette conviction. La communauté internationale comprend maintenant que la paix ne peut pas être réalisée simplement en mettant fin au conflit armé, mais qu'elle requiert l'élaboration d'un processus rigoureux et complexe pour appuyer le développement et créer les conditions d'une paix durable. Cela est maintenant compris comme étant la coexistence créative d'une communauté humaine en harmonie avec son environnement naturel et politique.

La Commission de consolidation de la paix a aussi appris à fournir rapidement l'appui stratégique et général dont les pays ont besoin pour consolider la paix et s'est révélée être un organe dynamique, novateur et flexible, capable de s'adapter aux différentes exigences des pays inscrits à son ordre du jour. Nous voulons ici saluer la direction avisée et l'action des présidents des formations spécifiques par pays : le Représentant permanent des Pays-Bas, l'Ambassadeur Frank Majoor; le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Anders Linden; Le Représentant permanent de la Suisse, l'Ambassadeur Peter Maurer; du Le Représentant permanent Canada, l'Ambassadeurs John McNee; la Représentante permanente du Brésil, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti; et le Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Jan Grauls.

Au cours des deux dernières années, nous avons vu comment le Conseil de sécurité a de plus en plus pris en compte la perspective de la consolidation de la paix. Le Costa Rica salue la pratique consistant à faire participer les présidents des formations aux débats consacrés aux situations nationales respectives. Le Conseil a aussi transformé les bureaux des Nations Unies en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone en bureaux intégrés de consolidation de la paix. Ce faisant, il a cherché à obtenir une intervention plus générale et plus stratégique de l'ensemble du système des Nations Unies dans ces pays. Nous sommes convaincus que le succès obtenu servira de motivation précieuse en vue d'améliorer le travail en ce sens et de renforcer les relations entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, en particulier avec les formations spécifiques par pays.

L'examen du mandat de la Commission sera une bonne occasion d'évaluer les résultats obtenus, d'examiner les enseignements tirés et de renforcer le travail de la Commission, ainsi que ses relations avec les autres organes et institutions du système des Nations Unies.

La consolidation de la paix ne sera plus la dernière chose à considérer pendant la préparation de la sortie ou de la clôture des opérations de maintien de la paix. Elle est et doit continuer d'être l'axe central de toute l'action de l'ONU, y compris dès les premières étapes de toutes les opérations de paix. Bientôt la Commission de consolidation de la paix aura une expérience précieuse dont le Conseil de sécurité doit tirer parti lors de l'élaboration ou du renouvellement des mandats des missions de paix qu'il autorise. Il incombe aussi au Secrétariat de recommander, dès les premières étapes des opérations de paix, l'inclusion des recommandations sur la consolidation de la paix dans ses rapports.

Le Costa Rica accueille avec enthousiasme l'idée tendant à ce que les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix soient renforcées par la mise sur pied et la consolidation d'une équipe d'experts civils compétents qui puissent être rapidement déployés pour appuyer les tâches telles que, entre autres, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement institutionnel et l'appui aux systèmes judiciaires. À cet égard, nous appuyons les efforts visant à élargir et à intensifier le corps des experts et des volontaires civils pour la consolidation de la paix et nous convenons également qu'il faut s'attacher tout particulièrement à attirer et mobiliser des capacités supplémentaires dans les pays en développement, en particulier parmi les femmes.

Les acteurs nationaux doivent être à la fois le moteur et les acteurs des processus de consolidation de la paix dans leurs propres pays. La communauté internationale doit donc jouer un rôle d'appui et non de protagoniste. Tous les efforts de consolidation de la paix doivent avoir pour objectif le développement et le renforcement des capacités nationales afin de garantir une paix durable une fois réduite la présence internationale des pays sortant d'un conflit armé. Le Costa Rica estime qu'il est indispensable de faire participer la société civile, y compris le secteur privé, comme initiateurs et promoteurs d'idées et de changements dans leurs communautés.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre appui aux efforts de la Commission visant à établir et renforcer des alliances et des partenariats avec les donateurs, les institutions, les organisations régionales

et sous-régionales et la société civile, en vue d'appuyer les processus de consolidation de la paix. Ces partenariats contribuent certainement à garantir une participation plus cohérente et stratégique de la communauté internationale.

M. Apakan (Turquie) (parle en anglais): Puisque nous avons discuté longuement le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444) à l'Assemblée générale vendredi dernier, je vais limiter mon intervention à quelques points. Mais avant, je voudrais remercier l'Ambassadeur Muñoz pour son exposé et pour avoir souligné que les progrès réalisés dans les travaux de la Commission au cours des quatre dernières années sont très positifs et prometteurs. Nous remercions également les présidents des formations spécifiques par pays. En outre, il ressort clairement du rapport que cet instrument relativement récent, dont les résultats ne cessent de s'améliorer, joue un rôle essentiel pour aider les pays qui en ont besoin à réaliser une paix durable.

Toutefois, la complexité accrue des processus de reconstruction au lendemain des conflits, l'évolution des priorités de la consolidation de la paix et le besoin de s'adapter aux conditions changeantes sur le terrain exigent un examen continu de l'architecture des opérations de consolidation de la paix de l'ONU, sur la base des enseignements tirés.

Cela étant, nous sommes heureux de constater que la Commission est déjà engagée dans un processus de consultations quant aux meilleurs moyens d'améliorer son travail, d'accroître son impact et de mobiliser une attention internationale durable. Nous sommes également satisfaits de voir que le nouveau mandat du Fonds pour la consolidation de la paix est opérationnel.

Nous pensons que les processus actuels seront renforcés par l'examen prévu pour 2010 des résolutions fondatrices de la Commission. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur cinq questions clefs qui devront être étudiées plus avant dans le cadre du processus d'examen.

Premièrement, gardant à l'esprit l'importance de la prise en main par le pays du processus de consolidation de la paix, il faudrait accorder la priorité à la question du renforcement des capacités nationales. Notre objectif devrait être de transférer les compétences au lieu de créer une dépendance à l'égard d'experts extérieurs.

Deuxièmement, devrions réfléchir nous davantage à la planification stratégique d'une transition cohérente et efficace du maintien de la paix à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la définition des premières tâches cruciales de consolidation de la paix à exécuter, en particulier pendant les deux premières années. Comme cela a été souligné lors du débat thématique organisé en juin dernier alors que nous présidions le Conseil (voir S/PV.6152), le maintien de la paix et la consolidation de la paix font partie intégrantes d'un tout et notre tâche ne pourra être couronnée de succès que si nous les envisageons de cette manière. La Turquie s'emploiera activement à agir en ce sens.

Troisièmement, il est essentiel que la Commission adopte une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Elle devrait mettre davantage l'accent, dans son travail, sur le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la nécessité de les rendre plus autonomes dans le cadre des efforts de consolidation de la paix.

Quatrièmement, le bon fonctionnement de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies repose sur sa capacité d'unité dans l'action. Par conséquent, l'harmonisation des politiques et des procédures des différentes branches des Nations Unies apparaît comme un facteur déterminant de la réussite de nos efforts. À cet égard, il faudrait renforcer les capacités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le but de promouvoir une intervention plus intégrée et stratégique de l'ONU dans les pays sortant d'un conflit.

Enfin et surtout, nous pensons que le mécanisme de financement des efforts de consolidation de la paix devrait être plus prévisible, viable, transparent, responsable et souple. C'est la raison pour laquelle la Turquie reste fidèle à ses engagements vis-à-vis du Fonds pour la consolidation de la paix et y contribue sans réserve. Le Fonds a en effet la possibilité de jouer un rôle spécifique dans les activités menées au lendemain d'un conflit et nous espérons que son nouveau mandat lui permettra de gagner en efficacité et en réactivité.

L'accélération qu'elle a donnée aux activités de consolidation de la paix au sein des Nations Unies et la convergence de vues qu'elle a réussi à instaurer parmi les États Membres sont la valeur ajoutée la plus importante apportée par la Commission. Nous pensons

que l'examen du mandat de la Commission prévu pour 2010, sur la base des enseignements tirés de ses activités, sera utile pour définir l'orientation de ses travaux futurs. La Turquie est prête à contribuer activement à ce processus en faisant part aux membres de la Commission et au Secrétariat de l'expérience qu'elle a acquise en participant activement et en fournissant un appui substantiel aux activités de relèvement dans divers pays sortant d'un conflit.

Pour terminer, je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur Takasu et d'autres orateurs qui ont préconisé des relations de travail plus étroites entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Des réunions régulières entre les Présidents des deux organes et des échanges d'informations réciproques accrus sur leurs travaux respectifs seront sans aucun doute utiles pour créer des synergies entre nos efforts et renforcer l'efficacité de nos actions communes.

Le Président (parle en anglais): Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

L'Autriche tient elle aussi à remercier S. E. l'Ambassadeur Heraldo Muñoz d'avoir présenté le troisième rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444). Nous félicitons l'Ambassadeur Muñoz de son travail acharné et de son remarquable dynamisme à la tête de la Commission. Nous remercions également tous les États membres de la Commission et les Présidents des formations par pays de leur travail et de leurs efforts concertés pour établir ce rapport.

L'Autriche s'associe à la déclaration que fera le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne ultérieurement durant la séance.

Tirer véritablement profit des possibilités qui s'offrent au lendemain d'un conflit est un investissement crucial pour la paix et la stabilité à long terme. Les perspectives de consolidation de la paix doivent être prises en compte dès le premier jour de cessation des hostilités et les efforts de consolidation de la paix doivent aller de pair avec le déploiement possible de missions de maintien de la paix.

L'importance du rapprochement entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix est aussi devenue pour nous une évidence dans le cadre de nos travaux en tant que membre de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Nous avons également estimé que le Bureau intégré pour la consolidation de la paix établi dans ce pays serait un modèle très intéressant et important. Nous nous félicitons donc que le Conseil de sécurité ait déjà décidé d'ouvrir d'autres bureaux intégrés pour la consolidation de la paix.

Il nous paraît évident que le travail de la Commission de consolidation de la paix comprend un volet sécurité très important, en particulier lorsqu'elle s'occupe de questions telles que la réforme du secteur de la sécurité ou les effets déstabilisateurs du trafic de stupéfiants et intervient dans bien d'autres domaines en rapport avec les questions de stabilité et d'engagement dans le pays. Nous pensons donc, pour toutes ces raisons, que la consolidation de la paix est une question qui exige un dialogue constructif et tourné vers l'avenir entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

L'Autriche se félicite du rôle essentiel que joue la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est de répondre aux besoins d'un pays sortant d'un conflit en promouvant une approche cohérente et intégrée mettant l'accent sur les principes d'appropriation nationale et de coopération régionale. La Commission de consolidation de la paix fournit un appui précieux à la consolidation démocratique à long terme et au développement économique durable. Elle est donc la mieux placée pour instaurer un consensus international bien coordonné sur la consolidation de la paix et pour combler l'écart entre les efforts de stabilisation et de relèvement rapides et la planification développement à long terme.

Selon nous, il faut accorder une attention particulière à deux éléments: premièrement, la transition, comme je l'ai déjà dit, entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix; et deuxièmement, le lien entre la consolidation de la paix et la coopération à long terme pour un développement durable. La négociation réussie de ces deux éléments est indispensable au succès final de l'engagement de la communauté internationale.

À notre avis, la Commission de consolidation de la paix est une instance extrêmement importante à cette fin, de même que le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La Commission, conformément à son mandat, devrait donner des avis quant au lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix. Cela faciliterait l'examen en temps voulu par la communauté internationale des

perspectives à plus long terme d'interventions internationales, notamment dans le domaine socioéconomique.

Des institutions étatiques et un état de droit qui fonctionnent bien dans une situation postconflit sont les conditions préalables d'un développement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le processus de consolidation de la paix ne pourra réussir que si tous les acteurs pertinents y participent. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Commission en vue de renforcer ses liens avec les organes et organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux, le secteur privé et la société civile.

Nous pensons qu'il est très important de mettre à profit les réalisations de la Commission et espérons vivement qu'elle sera renforcée de même que ses méthodes de travail dans le contexte de l'examen de 2010. Cet examen doit être mené de manière non sélective avec la participation de tous les Membres de l'ONU afin de garantir une plus large prise en main nationale du processus. Par ailleurs, il devrait avoir pour but de renforcer les échanges entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix et de resserrer les liens de coordination avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans tous les efforts de consolidation de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (parle en anglais): Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir invitée à participer à ce débat en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444) présente une évaluation détaillée des activités menées par la Commission pendant la période considérée. Il est encourageant de noter que des progrès significatifs ont été accomplis depuis la création de la Commission. Il en va de même du Fonds pour la consolidation de la paix qui a joué un rôle déterminant en fournissant des fonds qui auront un effet catalyseur dans les pays sortant d'un conflit.

À cet égard, je tiens à féliciter le Président du Comité d'organisation, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, de ses efforts résolus pour renforcer le rôle et la visibilité de la Commission. Nous sommes également reconnaissants aux présidents des formations par pays et au Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience.

Nous saluons vivement les résultats mis en relief dans le rapport annuel. Dans le cas de la Guinée-Bissau, nous avons pu mettre en œuvre les priorités définies dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix adopté l'année dernière, malgré les assassinats tragiques perpétrés en mars et en juin et les nombreux défis à relever. Nous procédons actuellement à un examen de ce cadre, qui débouchera sur des conclusions et des recommandations sur la voie à suivre l'année prochaine.

Depuis ma nomination comme Présidente de la formation Guinée-Bissau, je me suis rendue dans ce pays à cinq reprises, à différentes occasions et dans des circonstances spécifiques. Durant ces visites, j'ai pu constater l'importance que les autorités guinéennes attachent à la Commission et leur attachement au processus de consolidation de la paix. La tenue réussie de l'élection présidentielle et l'investiture d'un nouveau Gouvernement représentent une chance irremplaçable d'instaurer la paix et la stabilité, ce qui doit être l'objectif de nos activités. La Guinée-Bissau est un pays riche, doté de nombreuses ressources naturelles, et elle a besoin que nous continuions à lui prêter notre concours pour qu'il exploite pleinement son potentiel.

Ce débat sur la Commission de consolidation de la paix se tient au moment opportun, puisque nous examinons le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et entamons un débat sur le processus Un d'examen de 2010. certain nombre recommandations ont été faites. Il nous appartient maintenant de voir dans quelle mesure elles peuvent nous aider à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à s'attaquer aux problèmes qui se posent en matière de consolidation de la paix de façon cohérente, rapide et abordable. En nous fondant sur notre expérience au sein de la formation Guinée-Bissau, nous savons combien il importe d'améliorer la coordination entre tous les acteurs sur le terrain, d'avoir des équipes de direction fortes et des instruments de financement rapides et souples. Il s'agit

là de principes directeurs utiles pour s'attaquer aux défis auxquels les pays qui sortent d'un conflit sont confrontés.

La question du financement est fondamentale. Nous avons tous combien il est difficile d'assurer une assistance financière suffisante dans l'incertitude qui prévaut généralement dans les pays qui sortent d'un conflit. Voilà pourquoi nous félicitons le Fonds pour la consolidation de la paix pour le travail accompli, parce qu'il a pu apporter une assistance qui a eu un effet catalyseur dans des domaines prioritaires. Son nouveau mandat permettra un financement plus rapide et plus souple, en synergie étroite avec la Commission de consolidation de la paix. Dans le cas de la Guinée-Bissau, une dotation initiale de fonds de la part du Fonds pour la consolidation de la paix a été consacrée aux quatre domaines prioritaires définis par le Gouvernement. J'espère qu'une deuxième tranche sera annoncée peu après la fin de notre examen du Cadre stratégique. Nous savons que la Commission de consolidation de la paix n'est pas censée résoudre tous les problèmes relatifs à la consolidation de la paix. Cependant, nous espérons que le rôle de catalyseur qu'il joue en fournissant les fonds initiaux pour le financement des activités de consolidation de la paix peut permettre d'attirer de nouvelles ressources pour accélérer ces activités.

Une stratégie de consolidation de la paix couronnée de succès devrait aussi se fonder sur la coordination, en associant tous les acteurs, y compris les institutions financières internationales et les agences, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain, afin de maximiser les synergies. De même, la coopération avec les organisations régionales est indispensable, vu la nature transnationale de nombreux problèmes qui se posent en matière de consolidation de la paix. Les consultations avec l'Union africaine qui ont eu lieu à l'occasion de la dernière mission de la Commission de consolidation de la paix à Addis-Abeba ont permis de souligner l'importance de contacts plus étroits et plus fréquents avec cette institution qui joue un rôle important en matière de consolidation de la paix en Afrique. J'ai aussi jugé que la visite que j'ai effectuée le 11 novembre au siège de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja a été très utile pour le renforcement de la coordination de nos activités et celles de la CEDEAO relatives à des questions qui

nous préoccupent tous en ce qui concerne la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Enfin, il va sans dire qu'une présence forte des Nations Unies sur le terrain est la condition sine qua non pour permettre des liens plus étroits entre New York et le pays concerné, renforcer la coordination et mieux assister le Gouvernement. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, nous saluons la décision tendant à faire du Bureau d'appui à la consolidation de la paix un Bureau intégré. Nous espérons que la Cinquième Commission agréera à cette décision afin que ce bureau puisse commencer toutes ses opérations sans tarder.

Nous espérons que l'expérience de la Commission de consolidation de la paix dans ses diverses formations contribuera à un processus d'examen général, transparent et global en 2010. La Commission de consolidation de la paix n'a pas encore réalisé tout son potentiel, tel qu'il est défini dans les résolutions qui l'ont créée. Il est temps de suivre les enseignements tirés et de permettre à la Commission de consolidation de la paix de se développer, de consolidation de la paix, et d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans des sociétés déchirées par la guerre.

Le Président (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Cette année, les États Membres et le système des Nations Unies ont pris des mesures importantes pour renforcer l'appui international aux pays qui sortent d'un conflit. Nous avons tenu des débats au Conseil et à l'Assemblée générale sur cette question. Des initiatives concrètes pour améliorer la cohérence et l'efficacité de notre engagement sont en cours.

Mettre fin à la violence n'est que le premier pas dans la consolidation de la paix. Des institutions publiques faibles, des systèmes économiques détruits et le manque de confiance entre d'anciens adversaires constituent toujours de puissantes menaces pour la stabilité, bien longtemps après la signature d'un accord

de paix. Le défi qui se pose est d'assurer la sécurité minimale tout en commençant le long processus d'instauration d'une paix durable. Cela exige une réponse globale et coordonnée de la communauté internationale pour appuyer les efforts nationaux.

La Commission de consolidation de la paix a pour mandat de promouvoir la coordination, de mobiliser les ressources et d'offrir ses conseils sur la base des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix. Elle a été créée pour servir de centre de coordination des politiques stratégiques entre les acteurs internationaux clefs, notamment les institutions financières internationales. La Commission peut jouer un rôle central pour combler les lacunes critiques dans les efforts de consolidation de la paix et contribuer à une plus grande cohérence entre les différents acteurs dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'assistance humanitaire. L'expérience prouve que la Commission de consolidation de la paix peut aussi être un cadre important pour la responsabilité mutuelle, qui pourrait permettre de demander des comptes aux Gouvernements hôtes et à la communauté internationale s'ils n'honorent pas leurs engagements. Les membres qui constituent la Commission font que celle-ci est bien placée pour donner la légitimité internationale nécessaire à l'accomplissement efficace de ces fonctions.

L'examen de 2010 constitue une occasion unique de redynamiser la vision qui a conduit à la création de la Commission de consolidation de la paix, de renouveler l'attention politique et de nous mettre d'accord sur la voie à suivre. Dans le processus d'examen, nous devrions mettre à profit l'expérience acquise durant les premières années d'opération de la Commission de consolidation de la paix. Nous savons que l'appui aux pays qui sortent d'un conflit doit se fonder sur l'appropriation par les pays concernés et s'inscrire dans un contexte spécifique. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix doit être souple dans son engagement, en se concentrant sur un ensemble de priorités limité et en s'appuyant sur les stratégies et les capacités déjà en place au niveau national. Nous savons également que l'engagement à un haut niveau et la maîtrise par les membres de la Commission sont essentiels. Nous devons nous assurer que nos paroles et nos politiques correspondent à nos actions dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et dans les organisations multilatérales concernées.

L'Union européenne souhaiterait que les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité soient plus structurées, et leur interaction plus fréquente. Cela permettrait d'inclure dès le début une optique de consolidation de la paix dans les débats et les décisions du Conseil de sécurité. Nous devons veiller à mieux exploiter les synergies entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix, depuis l'octroi des mandats et la planification jusqu'au déploiement et à l'exécution des opérations d'appui à la paix.

Les processus d'examen de l'architecture de la consolidation de la paix et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix devraient se faire parallèlement. Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et le document officieux intitulé « A New Partnership a New horizon for Agenda: Charting Peacekeeping » mettent en relief ces liens. Il faut de nouveaux efforts pour mettre en œuvre le concept de mission intégrée pour un appui plus stratégique et plus cohérent de l'Organisation des Nations Unies à la consolidation de la paix. Il faut autoriser les responsables des Nations Unies dans les pays concernés à mobiliser l'appui international pour des stratégies prioritaires et déjà définies. La capacité opérationnelle dans les secteurs clefs de la consolidation de la paix doit être renforcée, y compris par un meilleur déploiement, en temps utile, des capacités civiles. L'Union européenne continuera de s'engager activement dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Au moment où nous approchons du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, il faut prendre des mesures d'urgence afin de concrétiser cet accord. Il faut davantage de ressources pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des activités de relèvement transitoire, de réinsertion et de reconstruction. Les efforts déployés dans les pays sortant d'un conflit peuvent offrir des occasions de remédier aux inégalités entre les sexes du passé et de créer des précédents pour l'avenir. L'égalité des sexes donne une nouvelle dimension à la démocratie participative, accélère le relèvement social et favorise une croissance économique plus durable. La communauté internationale doit élargir ces possibilités.

La communauté internationale a l'obligation et la responsabilité morales d'appuyer les pays sortant d'un conflit. Nous ne devons pas nous dérober à ce défi. L'ONU, qui jouit d'une légitimité mondiale et dispose d'une large gamme d'outils, a un rôle central à jouer. Nous nous tournons vers le Secrétaire général pour qu'il dirige de façon énergique les efforts visant à améliorer la cohérence et l'efficacité des structures de paix et de sécurité de l'ONU. L'Union européenne continuera d'appuyer activement l'action menée pour mieux aider les pays à rétablir une paix durable.

Le **Président** (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muñoz, du Chili, pour sa direction énergique et efficace et sa présentation d'aujourd'hui.

Nous avons maintenant trois ans d'expérience avec la Commission de consolidation de la paix depuis le Sommet mondial de 2005. Le bilan à ce jour permet de tirer plusieurs conclusions.

Premièrement, la Commission de la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix comblent des lacunes importantes dans la réponse apportée par l'ONU aux crises et aux conflits. Ces dispositifs aident à établir des priorités et à ordonner les tâches, à dégager les domaines devant encore faire l'objet d'une programmation et d'un financement, et à favoriser la cohérence de la présence internationale dans les pays qui sortent d'un conflit.

Deuxièmement, des progrès institutionnels ont aussi été réalisés. La Commission apporte un soutien utile aux pays qui figurent à son ordre du jour, améliore ses méthodes de travail et élabore une approche stratégique pragmatique.

Troisièmement, il est temps de poursuivre des objectifs encore plus ambitieux. Non seulement il est possible, mais il convient d'élargir son champ d'action. Ses efforts s'avéreront d'autant plus utiles qu'ils seront déployés aux stades les plus précoces et les plus précaires du relèvement après un conflit. C'est à ce moment précis, où son attention et ses ressources sont fortement mobilisées, que la communauté internationale peut jouer le rôle le plus utile dans la consolidation de la paix.

La dernière année s'est avérée prometteuse à plus d'un titre. Le Canada se réjouit, tout particulièrement, de la coopération accrue entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. En ma qualité de Président de la Formation Sierra Leone, j'ai eu l'honneur de rendre compte régulièrement au Conseil de sécurité des avancées dans la consolidation de la paix dans ce pays. Lors de mon intervention la plus récente, j'ai souligné que l'engagement de la Commission en Sierra Leone évoluait. En juin, la Formation a fait concorder ses orientations avec la stratégie nationale du Gouvernement sierra-léonais, à savoir le Programme pour le changement. La Formation a aussi marqué son adhésion à la nouvelle approche commune de la consolidation de la paix élaborée par l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Cette approche consolidée met l'accent sur les enjeux identifiés par la Sierra Leone qui pourraient être des obstacles potentiels à la consolidation de la paix et à la croissance économique, notamment les problèmes de gouvernance, le trafic de drogue et le manque d'emplois pour la nouvelle génération. La Formation a aussi demandé qu'un appui additionnel soit offert à la Sierra Leone en matière de dialogue démocratique et de renforcement de ses capacités policières, deux enjeux dont l'instabilité politique de mars dernier a révélé l'importance. Ce n'est là qu'un exemple montrant comment le Conseil de sécurité et la Commission peuvent œuvrer ensemble en faveur d'une consolidation de la paix mieux coordonnée et intégrée sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) constitue un autre progrès. Ces efforts ont fait ressortir l'utilité d'une coopération institutionnelle en ce qui concerne des questions stratégiques importantes.

La Commission est formée d'un groupe diversifié de membres et investie d'un mandat unique, qui consiste à œuvrer au carrefour de la sécurité et du développement. De plus, elle entretient de plus en plus de liens avec d'autres institutions internationales. De même, elle peut servir d'enceinte utile pour la prestation de conseils à l'appui des délibérations du Conseil de sécurité. Ce dernier et la Commission devraient d'ailleurs envisager de mieux définir et concrétiser ce rôle consultatif.

09-61990 27

Enfin, la Commission elle-même a réalisé de grands progrès. Toutes les formations par pays ont pris des mesures importantes pour faire converger leur engagement avec les priorités nationales, s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain et réduire les lourdeurs administratives. Dans le même élan, la Commission modifie et améliore ses outils, de sorte qu'elle se transforme en une instance de plus en plus souple et stratégique, qui pourra mieux s'acquitter de son mandat politique et cerner les occasions de conforter sa contribution actuelle.

Ce débat se tient à l'heure où nous sommes sur le point d'entamer, en 2010, l'examen de l'architecture onusienne de la consolidation de la paix. Cet examen devrait d'abord consister à prendre la mesure des progrès réalisés à ce jour et donner lieu à une large consultation des États qui sortent d'un conflit et de toutes les parties prenantes à la consolidation de la paix. Par ailleurs, il sera important, à la fin de cet examen, de préserver la souplesse et la capacité d'adaptation actuelles de la Commission.

Sur la base de ce qui précède, le Canada propose que trois questions fassent l'objet de discussions au titre de l'examen.

(l'orateur poursuit en français)

Premièrement, la Commission devrait être prête à adapter l'intensité et la nature de son action en fonction de la situation dans le pays concerné, et du stade du redressement après un conflit. Pour cela, il pourrait être nécessaire de modifier ses méthodes de travail et ses moyens d'action. Il faudra aussi veiller à une coopération plus étroite, à l'ONU même, avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Deuxièmement, la Commission devrait envisager d'adopter une orientation multiforme, qui tienne compte de la nécessité de poursuivre différents types d'approches. En effet, ce ne sont pas tous les pays sortant d'un conflit qui nécessiteront ni voudront un niveau d'engagement impliquant la création d'une formation spécifique. En pareil cas, son rôle pourrait se borner à surveiller les progrès de la consolidation de la paix ou à apporter une aide plus ciblée.

Troisièmement, comme l'a fait ressortir le récent rapport du Secrétaire général (S/2009/444), la Commission doit se pencher davantage sur les enjeux thématiques et les leçons apprises. Elle doit aussi

mieux se concentrer sur les dilemmes liés aux orientations, les défis stratégiques et les difficultés opérationnelles que pose la consolidation de la paix. Cela englobe la question centrale de savoir gérer le passage du maintien de la paix et de l'action humanitaire au redressement rapide développement. De même, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit devenir le point de convergence de l'expertise en ce domaine, tout particulièrement en mettant régulièrement contribution le savoir et l'expérience des acteurs de la consolidation de la paix à l'extérieur de l'ONU.

La mise en place d'une architecture de la consolidation de la paix à l'ONU part d'une prise de conscience plus générale de la communauté internationale quant à la nécessité d'améliorer l'appui aux États qui se relèvent d'un conflit. Sur ce terrain, la Commission marque des avancées et recèle de grandes possibilités. Il est maintenant temps de concrétiser ces possibilités et de s'attaquer aux difficultés restantes. À cet égard, l'examen prévu en 2010 s'avérera essentiel pour concrétiser, dans son intégralité, le projet original formé il y a quatre ans.

En conclusion, selon la Canada, c'est là la moindre des choses si nous voulons aider les populations des pays qui se relèvent d'un conflit et qui se sont engagés sur la voie d'un avenir pacifique et prospère.

Le Président (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M^{me} Gallardo Hernández (Salvador) (parle en espagnol): Nous tenons à exprimer notre gratitude à la délégation autrichienne pour avoir convoqué cette séance en vue d'examiner le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444).

El Salvador est attaché à la cause de la consolidation de la paix depuis la création de la Commission, car il est convaincu que la contribution des pays qui ont surmonté des conflits armés, comme mon propre pays, est fondamentale pour déterminer les causes de la violence, partager les expériences et mettre en œuvre, avec l'accord des autorités nationales, des stratégies intégrées de consolidation de la paix sous l'égide de notre Commission.

Notre intervention d'aujourd'hui complète la position exprimée par ma délégation sur cette question devant l'Assemblée générale le 20 novembre dernier.

Permettez-moi, toutefois, de saluer à nouveau l'esprit d'initiative manifesté par l'Ambassadeur Heraldo Muñoz en sa qualité de Président de notre Commission, tout en remerciant les différents présidents des formations par pays pour leur appui.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) représente à nos yeux une contribution très importante pour tout le système des Nations Unies, dans la mesure où il confie la responsabilité principale de la consolidation de la paix aux autorités nationales ainsi qu'à la communauté internationale, qui a elle aussi un rôle décisif à jouer dans la mise en œuvre d'un objectif stratégique commun. De même, le troisième rapport de la Commission, qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, aborde sous un angle nouveau, grâce à l'expérience acquise par la Commission consolidation de la paix avec les pays inscrits à son ordre du jour, des aspects importants, tels que les relations de la Commission avec les principaux organes de l'Organisation, la sensibilisation du public et le retentissement des activités de la Commission, ainsi que la coordination de la Commission avec les fonds et programmes des Nations Unies, sans oublier les institutions financières internationales, les organisations régionales et les banques sousrégionales.

À cet égard, notre présence récente au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, aux côtés du Président et d'autres membres de la Commission, nous a permis de comprendre combien il est important de développer la communication, le dialogue et la coordination entre la Commission et les organisations régionales, qui sont les principaux acteurs car ils connaissent la réalité et la culture sur le terrain, et de renforcer ainsi la détermination de la Commission à empêcher les pays concernés de replonger dans la violence.

Je voudrais par ailleurs rappeler que dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix, il est fait allusion à l'examen d'une question importante par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Je voudrais signaler que nous avons eu la possibilité d'examiner avec d'autres pays des questions intéressant les pays concernés, notamment le rôle de l'ONU dans l'instauration de l'état de droit, les approches régionales du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, comme cela a été le cas principalement

dans la région des Grands Lacs en Afrique. Le Groupe de travail a également axé son attention sur le renforcement des capacités nationales au lendemain d'un conflit, y compris la coordination entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales, l'intégration durable et la nécessité d'instaurer un espace de dialogue permanent entre les différents secteurs afin de promouvoir une véritable réconciliation nationale.

Mon pays a eu l'honneur de présider ce groupe depuis la création de la Commission, et nous sommes convaincus que le travail réalisé apporte, dans une certaine mesure, une valeur ajoutée aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. De fait, celleci est devenue un espace ouvert, au sein duquel les États Membres ont pu se réunir, avec la société civile et le monde universitaire, pour partager une vision commune, ce qui a contribué non seulement à renforcer la présence de la Commission dans différents pays sortant d'un conflit, mais également à accroître la visibilité des activités menées en dehors de la Commission. La veille de l'examen de la Commission de consolidation de la paix, prévu pour 2010, ma délégation se permet de suggérer aux membres du Conseil de sécurité de proroger le mandat du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et de l'institutionnaliser.

L'expérience acquise en tant que membre de la Commission nous amène à évoquer la nécessité de renforcer la cohérence entre les différents organes subsidiaires s'agissant de leurs mandats respectifs, de manière à ce que la planification des objectifs stratégiques entre les différentes instances responsables du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits se traduise par une vision commune et des mécanismes intégrés.

Cela nous amène à proposer une utilisation plus rationnelle des équipements et des biens utilisés par les missions de maintien de la paix sur le terrain, dont pourraient grandement bénéficier les équipes de pays lors de la transition vers la phase de consolidation de la paix. Autrement dit, les moyens mis en place pour les missions de maintien de la paix pourraient être maintenus dans les pays où celles-ci ont opéré, le cas échéant, de manière à faciliter le démarrage de la phase de consolidation de la paix. Nous pensons que cela réduirait les coûts financiers dans les deux phases et que cela favoriserait surtout la création d'une synergie entre les équipes. Nous ne devons pas oublier que cela

09-61990 29

permettrait de renforcer les capacités d'intervention et de gestion des institutions nationales et des organisations régionales, conjointement avec la Commission de consolidation de la paix, au moment de la définition des priorités nationales en matière notamment de reconstruction, de réinsertion, de renforcement des capacités institutionnelles et de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ces réflexions nous sont inspirées par le fait que nous avons pris conscience de l'importance de l'amélioration et du renforcement des fonctions de direction ainsi que de la coordination et de la cohérence qui doivent exister entre les différents organismes et organes subsidiaires afin de parvenir à mieux concrétiser les objectifs de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme détermination du Gouvernement salvadorien à continuer de participer activement aux efforts de l'ONU pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à prendre part au processus d'examen de la Commission qui commencera en 2010.

Le **Président** (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Grauls (Belgique): Avant tout, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat annuel, dont l'importance est encore accrue par la perspective de l'examen quinquennal de l'architecture de consolidation de la paix en 2010. J'aimerais également profiter de cette occasion pour saluer le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muñoz, et la nouvelle Sous-Secrétaire général, M^{me} Cheng-Hopkins, personnes dont la vision et les efforts infatigables sont extrêmement appréciés. La Belgique pleinement à l'intervention faite par la Suède au nom de l'Union européenne, une intervention qui définit le point de départ de la contribution européenne à l'examen quinquennal de l'architecture onusienne de consolidation de la paix.

En tant que Président de la formation République centrafricaine, j'ai souvent l'occasion de rappeler à mes interlocuteurs que la Commission de consolidation de la paix doit répondre à deux parlements : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous voici donc devant l'un d'eux. De plus, la nature des thématiques de la Commission de consolidation de la

paix en fait un interlocuteur naturel pour le Conseil économique et social.

La semaine passée, dans le cadre du débat à l'Assemblée générale concernant les rapports dont nous débattons également aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de présenter les principes conducteurs qui orienteront les efforts de la Belgique dans le cadre du processus d'examen quinquennal: premièrement, puiser dans la vision qui, en 2005, était à la base de l'établissement de la Commission de consolidation de la paix; deuxièmement, le caractère évolutif et dynamique des efforts de la Commission consolidation de la paix; et, troisièmement, la nécessité de concevoir l'action de la Commission de consolidation de la paix dans un contexte d'ensemble et en tenant compte notamment des faits nouveaux survenus ces dernières années en matière d'autres réformes de l'ONU.

J'aimerais aujourd'hui préciser quelque peu ces pensées en me concentrant sur la relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Ces dernières années, le Conseil a marqué un intérêt croissant pour la question de la consolidation de la paix au lendemain des conflits. Il s'agit là d'une évolution heureuse. Il existe en cette enceinte, et en dehors, un large consensus sur la vocation qu'a la Commission de consolidation de la paix, c'est-à-dire la vocation de combler le vide institutionnel constaté lors de transitions après les conflits, en accordant une attention aux dimensions de sécurité. développement, de bonne gouvernance et d'état de droit. Ainsi, les déclarations présidentielles successives de ce Conseil mentionnent le rôle que la Commission de consolidation de la paix est appelée à jouer dans des contextes variés, tels que la problématique du genre, la problématique des enfants et les conflits armés, la problématique de la médiation et du règlement des conflits ou encore le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Au sein de la formation République centrafricaine, nous avons pleinement tenu compte de ces problématiques.

Cependant, la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix mérite d'être précisée et intensifiée, malgré la participation déjà fréquente des présidents des formations spécifiques par pays aux débats du Conseil. Ainsi, le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit indique que :

« Le Conseil de sécurité devrait examiner plus activement comment les avis de la Commission peuvent contribuer à ses travaux durant la phase initiale de son examen des situations d'après conflit, par exemple en fournissant une perspective intégrée de la consolidation de la paix et des propositions précises quant à l'engagement du Conseil lui-même auprès du pays inscrit à son ordre du jour. » (S/2009/304, par. 82)

Suite à ce rapport, le Conseil a notamment demandé à la Commission de faire davantage place dans son ordre du jour à son rôle consultatif. Dès lors, nous considérons qu'il est important, dans le cadre de l'examen quinquennal, d'explorer et de spécifier davantage les modalités du rapport entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais parcourir les liens entre la Commission de consolidation de la paix et ce Conseil à travers les différentes phases des réponses que l'ONU et la communauté internationale apportent aux phases d'après conflit, c'est-à-dire le démarrage, le suivi et le retrait progressif de la présence internationale.

En ce qui concerne tout d'abord le démarrage, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, une fois le conflit principal terminé, nombre des tâches critiques de consolidation de la paix ne font que commencer. La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour servir de point de rencontre différents entre les acteurs impliqués dans l'établissement de la réponse internationale. À la demande du Conseil de sécurité, la Commission pourrait formuler des recommandations aux différents acteurs et se pencher sur les besoins immédiats auxquels une présence onusienne devrait répondre. Les missions des Nations Unies dans les pays inscrits à son ordre du jour devraient être bien mandatées et outillées pour accompagner les efforts de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. Les récents efforts de transition vers des missions intégrées et vers des mandats comprenant le soutien à la Commission de consolidation de la paix, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, ont la vocation de répondre justement à ces besoins.

Pour ce qui est ensuite du suivi, après la phase initiale, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle de suivi des progrès, de coordination et de conseil. Le rapport du Secrétaire général indique à ce sujet que l'établissement de cadres nationaux de consolidation de la paix et de relèvement devra servir de base à un dispositif de suivi, auquel les partenaires nationaux et internationaux pourront faire appel. Dans ce cadre, la Commission de consolidation de la paix aurait pour rôle de renforcer la réciprocité des engagements et de coordonner le suivi et l'évaluation des progrès réalisés. Pour que ce processus puisse davantage orienter les interlocuteurs de la Commission, et notamment le Conseil de sécurité, il faudra trouver le juste équilibre entre des jalons trop détaillés et des objectifs trop généraux. Il serait sans doute intéressant que le Conseil de sécurité tente lui-même aussi de formuler ses besoins en la matière, comme la délégation japonaise l'a suggéré tout à l'heure.

Dans les pays inscrits à son ordre du jour, la Commission de consolidation de la paix peut renforcer la légitimité et la cohérence d'action des différentes entités du système des Nations Unies et des autres acteurs concernés. Cette tâche de coordination des efforts de la communauté internationale est difficile, mais elle est indispensable afin de rendre l'appui international plus prévisible et plus flexible aussi.

Quant à son rôle de conseil, la Commission pourrait davantage être impliquée par le Conseil de sécurité dans la préparation des documents du Conseil portant sur les pays à l'ordre du jour de la Commission. Dans la même veine, la Commission pourrait participer aux réflexions et au suivi dans les domaines transversaux qui la concernent, tels que, par exemple, la problématique des enfants et les conflits armés ou la problématique des violences sexuelles. Pour cela, une collaboration accrue entre les groupes de travail compétents du Conseil et la Commission de consolidation de la paix mérite certainement d'être développée.

Pour ce qui est enfin du retrait progressif de la présence onusienne, la dernière phase que la Commission de consolidation de la paix devrait aider à planifier et à exécuter est la phase de retrait de la présence de l'ONU. Il faut garder en tête qu'un retrait prématuré ou mal conçu peut détruire en très peu de temps les bases d'un développement établies sur de nombreuses années. C'est pourquoi, la meilleure stratégie de sortie des pays sortant d'un conflit consiste en un renforcement des capacités nationales et un effacement progressif de l'accompagnement international. La Commission de consolidation de la paix est l'avocat par excellence du développement immédiat des capacités nationales.

Pour terminer, il serait sans doute utile que la Commission de consolidation de la paix, le Secrétariat et le Conseil de sécurité engagent un dialogue sur les stratégies et instruments de la prévention des conflits, car nous le savons depuis longtemps, en cas de conflit violent, il est bien préférable et aussi moins coûteux de prévenir que de guérir.

Le Président (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (parle en anglais): Nous nous félicitons de l'organisation fort opportune du débat d'aujourd'hui consacré au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444). Je tiens tout d'abord à saluer l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission, qui fait bénéficier sa fonction de sa grande expérience, par les présidents des formations spécifiques par pays et par le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Je tiens par ailleurs à féliciter M^{me} Judy Cheng-Hopkins pour sa nomination à la tête du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ma délégation continuera de participer de manière constructive au processus et elle tient à assurer toutes ces personnes de son entière coopération et de son plein appui.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) reconnaît à juste titre les impératifs de l'appropriation nationale et la nécessité d'ancrer les efforts au niveau national. Tout aussi important est le fait que la Commission de consolidation de la paix s'efforce de coopérer et de coordonner ses efforts avec d'autres organismes des Nations Unies et avec d'autres institutions internationales, et qu'elle tente d'élargir le réseau des parties prenantes et leur participation au processus de consolidation de la paix.

L'Inde, qui contribue au Fonds pour la consolidation de la paix et est membre de la Commission de consolidation de la paix, est restée activement engagée dans la tâche critique que constitue la consolidation de la paix. Nous poursuivrons notre association dynamique avec la Commission et avec le Fonds afin de donner à ces institutions les moyens de s'acquitter intégralement des tâches que leur ont confiées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. L'Inde a toujours été d'avis que la création de la Commission de consolidation de la paix comblait un vide institutionnel considérable et que cette dernière

pouvait et devait apporter une importante contribution au relèvement, à la reconstruction et au développement des pays sortant d'un conflit, lorsqu'elle accepte d'intervenir en réponse à la demande de conseils et d'assistance présentée par un État Membre se trouvant dans cette situation.

C'est forte de cette conviction que l'Inde s'est engagée de manière proactive à réviser le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix et qu'elle s'est portée coauteur de la résolution A/64/L.72 sur la question en mai de cette année. Nous notons avec satisfaction que le rapport annuel du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix signale que le mandat révisé a permis au Fonds de « devenir un instrument souple, réactif et audacieux de décaissement rapide pour la consolidation de la paix. » (S/2009/419, par. 55). Dans le cadre de toutes nos initiatives, il importe que la relation entre la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble des donateurs soit gérée de manière créative afin d'utiliser toutes les synergies des stratégies actuelles de consolidation de la paix.

Dans le cadre de sa propre expérience sans égale d'édification de la nation, l'Inde a acquis des capacités multiformes utiles pour la consolidation de la paix et le développement. Nous avons fait profiter de notre expérience et de nos compétences un certain nombre de pays qui passaient d'une situation de conflit à la paix. Nous nous réjouissons de continuer à mettre nos capacités en matière d'édification de la nation à la disposition des pays en situation d'après conflit, et de coopérer aux activités de consolidation de la paix de notamment dans les domaines du l'ONU, développement, de la réforme du secteur social, et de l'état de droit et de la sécurité.

Je voudrais pour terminer souligner deux impératifs d'une grande importance. Premièrement, nous devons constamment nous efforcer de veiller à ce qu'un dialogue bilatéral se mette effectivement en place entre les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et la Commission elle-même à tous les stades d'une intervention. Deuxièmement, nous ne devons pas cesser d'améliorer les structures de gouvernance du dispositif de consolidation de la paix. La Commission doit être en mesure d'intervenir rapidement et avec plus d'efficacité afin que toutes les ressources disponibles axées sur la consolidation de la paix dans

les situations d'après conflit soient dûment mobilisées dans les délais les plus brefs possibles.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Shroderus-Fox (Finlande) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques: le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Les pays nordiques accordent une grande importance à la consolidation de la paix. L'ensemble de la communauté internationale a pour responsabilité d'aider les pays sortant d'un conflit à se relever et à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. La Commission de consolidation de la paix a été créée pour veiller à ce que les efforts déployés par la communauté internationale en faveur des pays sortant d'un conflit soient menés à bien de façon intégrée et efficace.

Les pays nordiques sont de fermes partisans de la Commission de consolidation de la paix. Celle-ci a un rôle particulier à jouer dans la promotion d'une démarche coordonnée et cohérente à l'égard de la consolidation de la paix. Au cours des trois dernières années, la Commission a montré qu'elle était capable d'élaborer des moyens d'engagement novateurs. Si les débuts ont été prometteurs, la mesure ultime du succès doit être les changements sur le terrain. Nous devons être prêts à faire un bilan honnête des activités de la Commission et à apporter les ajustements nécessaires. L'examen de 2010 sera une bonne occasion d'améliorer l'impact de la Commission. L'établissement de ce bilan nous aidera à donner un nouvel élan à la consolidation de la paix et à générer une vision commune quant à la voie à suivre.

La Commission de consolidation de la paix a pour mandat de rassembler tous les acteurs compétents et de tenir lieu de forum de coordination des politiques stratégiques. Elle doit donc favoriser la cohérence entre le mandat politique confié par le Conseil de sécurité et les mandats de développement et humanitaire des organismes des Nations Unies, mais ce problème ne concerne pas uniquement la Commission; nous, les États Membres, devons également avoir des politiques de consolidation de la paix cohérentes et maintenir une démarche constante dans nos activités.

La médiation, le maintien et la consolidation de la paix portent sur des aspects différents des besoins qui existent dans les situations d'après conflit. Dans ce contexte, je tiens à souligner tout particulièrement le lien entre consolidation de la paix et maintien de la paix. Le processus continu d'examen des opérations de maintien de la paix, et le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix seront une excellente occasion de faire un meilleur usage des synergies qui existent entre ces deux domaines. Qui plus est, pour que la Commission puisse s'acquitter de la fonction consultative qui lui a été confiée, il serait fort utile de renforcer ses liens avec le Conseil.

Il est essentiel de veiller dès le départ à ce que les efforts de consolidation de la paix soient pris en main par les pays concernés. Seuls les acteurs nationaux peuvent identifier les besoins les plus pressants de leur société, ainsi que les moyens les plus efficaces d'y répondre. Aucune situation d'après conflit ne ressemble à une autre; il n'existe pas de solution adaptée à tous les cas de figure. Les cadres stratégiques de la Commission définis pour chaque pays ne doivent pas imposer une nouvelle « couche » de planification, devraient plutôt être des instruments d'engagement souples fondés sur les évaluations et les stratégies existantes. Le principe de la responsabilité mutuelle est le reflet de ce partage de responsabilité. La Commission exhorte les acteurs nationaux et internationaux à s'engager dans des efforts de consolidation de la paix et encourage un examen de ces engagements. Nous sommes favorables à une meilleure définition de ce principe, notamment en répertoriant mieux les ressources disponibles et en comparant les promesses des donateurs avec les décaissements effectifs.

La communauté internationale doit créer un espace pour un processus national véritablement ouvert à tous, et elle doit mener ses activités de consolidation de la paix de manière à renforcer les capacités et l'engagement des institutions locales. La définition des priorités, la planification et la mise en œuvre doivent être des responsabilités véritablement partagées. Il est crucial que la société civile, le secteur privé et les acteurs locaux au niveau communautaire participent largement au processus de consolidation de la paix et de reconstruction. Cela s'applique spécialement aux femmes. C'est au niveau local que se produisent une réconciliation et une reconstruction authentiques, et les femmes sont souvent les mieux à même d'identifier les besoins les plus vitaux de leur communauté. Leur expérience, leurs connaissances et leur détermination

sont des plus nécessaires, et pourtant les femmes sont encore trop souvent exclues des négociations de paix et des processus de planification après les conflits. C'est une chose à laquelle nous devons remédier. C'est pourquoi les pays nordiques se félicitent de l'adoption récente de la résolution 1889 (2009) qui prévoit des mesures en vue de garantir des fonds suffisants pour financer les besoins des femmes dans les situations d'après conflit, ainsi que leur participation aux activités de planification après les conflits. Ce sont là des mesures importantes qui réitèrent le message contenu dans la résolution 1325 (2000) : la place des femmes n'est pas à la périphérie, mais au cœur des centres décisionnels.

conclusion, tiens féliciter En je à chaleureusement la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, pour sa nomination à la direction du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui, s'il est énergique, a un rôle clef à jouer pour harmoniser les actions du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. En même temps, nous nous félicitons du rôle directeur vigoureux assumé par le Secrétaire général en faveur de la consolidation de la paix. Je garantis que les pays nordiques continueront d'être un partenaire engagé, déterminé à ce que la Commission de consolidation de la paix et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies soient un succès.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Maurer (Suisse) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir aujourd'hui devant le Conseil et, comme d'autres, je voudrais remercier l'Ambassadeur Muñoz pour son rapport bien documenté et bien élaboré, publié sous la cote S/2009/444.

L'expérience de la Suisse dans le domaine de la consolidation de la paix et son expérience récente en tant que Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix m'amènent à faire les observations suivantes.

Premièrement, le principe de responsabilité mutuelle tel qu'énoncé dans le cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et ses examens semestriels et documents associés se sont révélés des instruments utiles pour un partenariat responsable. Nous estimons qu'un tel partenariat implique non

seulement une compréhension réciproque des objectifs, priorités et moyens de les réaliser mais aussi un engagement en faveur de la recherche de solutions grâce à une coopération constructive. Cela vaut pour les relations entre le pays inscrit à l'ordre du jour et la communauté internationale ainsi que pour les acteurs nationaux eux-mêmes. L'appropriation nationale dans le domaine de la consolidation de la paix est essentielle mais ne peut, selon nous, être une prérogative exclusive du Gouvernement.

Deuxièmement, nous croyons au mérite d'une collaboration étroite avec les acteurs sur le terrain. Nos actions sont guidées par le principe de la subsidiarité entre la Commission et ces acteurs. Ce n'est pas à New York que nos efforts s'avéreront les plus productifs. La paix se construit sur le terrain.

Troisièmement, dans tous les processus de consolidation de la paix, les élections constituent une phase essentielle. Plusieurs élections sont prévues au cours des prochains mois, notamment au Burundi. Les élections posent deux défis particuliers. Le premier est d'appuyer le processus électoral, et de le financer comme il se doit. Le second est de contrebalancer les tensions inhérentes à la course électorale par une compréhension simple entre les parties et la volonté de coopérer afin de garantir la stabilité des sociétés.

Dans les situations d'après conflit en particulier, les élections ne devraient pas donner lieu à la célébration de la victoire d'un seul parti. Au contraire, les élections sont indispensables à la démocratisation du processus de paix et à la prise en main nationale dans l'intérêt de la paix. Il est donc important que tous les partis politiques aient accès à la scène politique, ce qui est essentiel pour garantir un dialogue sincère et soutenu. La Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Conseil, ont un rôle à jouer dans la diffusion de ce message.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix est entre autres chargée de fournir des avis au Conseil. À cet égard, je tiens à rappeler et à appuyer les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), déjà mentionnées par d'autres intervenants, selon lesquelles, premièrement, le Conseil de sécurité devrait examiner plus activement comment les avis de la Commission peuvent contribuer à ses travaux, et deuxièmement, il faut favoriser la complémentarité des travaux du

Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

À l'instar des pays fournisseurs de contingents, les membres de la Commission et ses formations par pays devraient participer le plus tôt possible aux débats du Conseil portant sur les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Cinquièmement, nous devons partager les expériences et les enseignements tirés de manière plus systématique. Si toutes les situations de consolidation de la paix sont uniques, dans la plupart des cas, il faut faire face aux mêmes problèmes principaux, notamment la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la création d'emplois, le retour et la réintégration des personnes déplacées ainsi que l'avenir de la jeunesse impatiente.

Sixièmement, en gardant à l'esprit que la paix ne peut être instaurée si tous les efforts ne sont pas axés sur cet objectif, le dispositif de l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix a été créé dans le but de surmonter les obstacles institutionnels entre les activités dans les domaines de l'humanitaire, du développement, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix. Nous continuons d'agir trop souvent de manière isolée au sein des institutions des Nations Unies, nous disputant les ressources humaines financières et disponibles. Nous devons redoubler d'efforts pour établir des liens.

Septièmement, en tant que cadre d'échanges entre toutes les parties prenantes, la Commission est parfaitement à même d'identifier les lacunes, de lever les obstacles, de mobiliser les ressources et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le processus de consolidation de la paix. Elle y est parvenue pour les quatre pays à son ordre du jour. Néanmoins, nous savons tous que plus de quatre pays connaissent des situations similaires, où les sociétés luttent pour ne pas retomber dans le conflit armé ou s'efforcent d'y échapper.

Nous devrions nous poser deux questions: faisons-nous tout ce qui est en notre pouvoir pour tirer le meilleur parti des instruments de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies quand une consolidation de la paix est possible? Et ces instruments sont-ils adaptés à toutes les situations appelant une consolidation de la paix?

Enfin, l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2010 offre l'occasion de dresser un état des lieux et d'envisager les moyens de renforcer ses capacités dans le nouveau contexte international dominant. De nombreuses initiatives sont actuellement en cours à ce propos, et nous les saluons. Néanmoins, nous croyons aussi au mérite d'un dialogue plus structuré et inclusif entre toutes les parties prenantes. Le processus d'examen devrait également bénéficier de l'avis d'experts.

Nous faisons donc appel au Secrétaire général pour qu'il présente, d'ici à fin avril 2010, un rapport prospectif assorti de recommandations concrètes. Un tel rapport pourrait faire le point sur les obstacles à la paix, il pourrait également mettre en exergue la complémentarité des efforts en matière de médiation, de prévention des conflits, de maintien de la paix ainsi que des activités opérationnelles du développement pour la consolidation de la paix. Il pourrait également proposer une réflexion sur les processus de réforme en cours dans ces domaines.

Ce rapport du Secrétaire général constituerait une base solide pour adopter un nouveau consensus sur la Commission de consolidation de la paix au niveau politique le plus élevé, à l'occasion de la réunion de haut niveau de septembre 2010. Sur le modèle établi par le rapport Prodi sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, une ou deux personnalités de haut niveau pourraient donner autorité et stature à ce genre de réponse et ainsi faciliter l'orientation de nos débats.

Le Président (parle en anglais): Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous félicitons l'Ambassadeur Muñoz, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa présentation au Conseil de sécurité ce matin du troisième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix, publié sous la cote S/2009/444.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Suisse et d'El Salvador pour l'efficacité avec laquelle ils ont présidé leurs formations de pays respectives et recueilli les enseignements de l'expérience.

Nous saluons le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur ses activités durant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Nous félicitons la Commission de son travail. La Commission de consolidation de la paix est le principal organe consultatif intergouvernemental qui, avec le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, comble un fossé important dans le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

Il est encourageant de constater que la Commission de consolidation de la paix a continué de maintenir et d'approfondir ses liens avec les trois organes principaux de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous apprécions également les efforts constants de la Commission en vue d'élargir ses partenariats avec différents acteurs nationaux, régionaux internationaux, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile.

Ma délégation tient à réaffirmer sa position de principe sur les questions suivantes.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix devrait jouer un rôle de premier plan dans la consolidation de la paix et dans les processus de réconciliation après un conflit. Deuxièmement, les sociétés sortant d'un conflit doivent prendre en charge leur propre destinée, ce qui implique que l'action de la Commission de consolidation de la paix devrait être axée sur la prise en main nationale et les priorités nationales. Troisièmement, un financement plus rapide et plus souple est indispensable à la réussite des efforts de consolidation de la paix et, enfin, la participation des femmes à ces efforts et leur autonomisation, à tous les stades, est un facteur essentiel du succès du processus de consolidation de la paix.

Nous approuvons le mandat révisé du Fonds pour la consolidation de la paix. Ma délégation se réjouit tout particulièrement de la souplesse et de la réactivité accrues du Fonds, notamment du rôle de conseil qui lui a été confié, en donnant au Secrétaire général son avis sur la sélection des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un financement.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour établir un rapport exhaustif sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, publié sous la cote S/2009/304. Nous sommes encouragés de voir que la Commission de consolidation de la paix a joué un rôle consultatif dans l'élaboration de ce rapport, dans lequel ont été incorporées les vues des États Membres, ce qui ajoute à son exhaustivité et à sa non-sélectivité.

Les défis que les pays sortant d'un conflit rencontrent dans la période qui suit immédiatement le conflit - soit les deux années suivant la cessation du conflit principal dans un pays - ne sauraient être exagérés. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme dans son rapport qu'il est nécessaire de renforcer l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix et de développement des capacités dès le départ; de rationnaliser la capacité du système des Nations Unies à fournir des connaissances, du savoir-faire et le personnel à déployer pour répondre aux besoins les plus pressants de consolidation de la paix avec des partenaires qui ont un avantage comparatif dans des secteurs particuliers; et de travailler avec les États Membres pour renforcer la rapidité, l'alignement, la souplesse et la tolérance au risque des mécanismes de financement.

S'agissant des avantages comparatifs dans certains secteurs, ma délégation voudrait souligner que le Bangladesh, qui est depuis plus de 20 ans l'un des principaux fournisseurs de contingents actuellement, le plus gros fournisseur de forces de police, est dans une position unique pour aider à identifier les besoins les plus importants sur le terrain, du point de vue des capacités, dans les pays qui sortent d'un conflit, et à y répondre. Par exemple, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont reconnus comme deux éléments clefs du processus de consolidation de la paix. Cependant, ces deux éléments sont aussi compris dans les mandats des missions de maintien de la paix. Par conséquent, toute expérience acquise et tout enseignement tiré à la faveur d'opérations de maintien de la paix pourrait aider et compléter vraiment les travaux de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, nous voudrions rappeler l'avant-dernier paragraphe de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 5 août 2009 (S/PRST/2009/24), qui souligne l'importance d'introduire des éléments de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix avant le transfert à la Commission de consolidation de la paix

qui, dans les faits, n'est pas encore concrétisée dans le contexte d'un pays spécifique. Ma délégation insiste alors sur la nécessité d'une forte synergie entre les mandats de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

outre note de 1a Nous prenons en recommandation du Secrétaire général tendant à élargir et étoffer les rangs d'experts civils afin de renforcer les capacités de l'ONU concernant ses activités de consolidation de la paix sur le terrain. À cet égard, ma délégation est disposée à s'engager dans les futurs travaux de la Commission, indiqués au paragraphe 86 du troisième rapport, visant à analyser la manière dont l'ONU et la communauté internationale peuvent contribuer à l'élargissement et l'approfondissement des rangs des experts civils et des volontaires pour la consolidation de la paix, en étant tout particulièrement attentif à mobiliser davantage de capacités dans les pays en développement, des spécialistes civils et des volontaires pour la consolidation de la paix, en s'attachant en particulier à mobiliser des capacités supplémentaires dans les pays en développement, notamment parmi les femmes.

Dans le droit fil de la résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité, nous insistons fermement sur la nécessité d'une participation complète, équitable et efficace des femmes à toutes les étapes de la consolidation de la paix. Nous soulignons de plus le rôle clef que les femmes peuvent jouer dans la restauration du tissu d'une société qui se relève, en contribuant à la réintégration des anciens combattants dans leur famille, et notamment aux activités de reconstruction après les conflits. Nous voudrions aussi souligner la nécessité de faire paraticiper les femmes au développement et à la mise en œuvre de stratégies d'après-conflit afin de prendre en compte leurs points de vue et leurs besoins dans le processus de consolidation de la paix. Ma délégation attend avec intérêt de s'engager dans le futur débat concernant la participation et l'intégration des femmes dans la consolidation de la paix et la planification au lendemain d'un conflit.

Nous reconnaissons par ailleurs que la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent grandement aider à atteindre une croissance économique menant à une paix et un développement durables dans les pays qui sortent de conflit. Le Bangladesh, qui abrite l'organisation non gouvernementale et les entreprises de microcrédit les

plus importantes du monde, est bien placé pour proposer un échange de pratiques optimales en ce qui concerne le rôle des ONG, en partenariat avec les pouvoirs publics, dans les efforts d'édification de la nation. Nous voudrions aussi rappeler nos expériences après notre libération, lorsque nous avons compris l'importance des initiatives internes, comme le microcrédit, pour remédier à la pauvreté, notamment en renforçant les capacités, le travail indépendant et l'autonomisation des femmes.

Dans ce contexte, je note avec satisfaction qu'une organisation non gouvernementale importante basée au Bangladesh – BRAC, la plus grande organisation non gouvernementale du Bangladesh et sans doute du monde du point de vue de la couverture de la population, et qui mène une action très vaste sur le plan de la réduction de la pauvreté, de l'autonomisation des pauvres, de la santé, de l'éducation, y compris l'enseignement extrascolaire, du développement communautaire, de l'agriculture et des projets de développement du microfinancement – a récemment commencé à aider les habitants de Kroo Bay et d'autres communautés en Sierra Leone et dans d'autres pays d'Afrique.

Les pays qui sortent d'un conflit ont besoin de consolider leur démocratie pour avancer; parfois, ils ont besoin de cartes nationales d'identité pour permettre au gouvernement et à la commission électorale de préparer des listes électorales exactes, transparentes et non contestables. Le Bangladesh possède l'expérience et le savoir-faire étant donné qu'il a émis près de 90 millions de cartes nationales d'identité et préparé des listes électorales ces dernières années, et il est prêt à faire profiter les pays qui sortent d'un conflit de ses connaissances et de ses compétences.

L'examen de 2010 des résolutions qui ont créé la Commission fournira une bonne occasion de dresser le bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire, notamment pour définir le rôle futur de la Commission afin d'appuyer l'élargissement du programme de consolidation de la paix de l'ONU et de renforcer son appui aux pays qui sortent d'un conflit. Nous espérons travailler en étroite collaboration avec tous à cette fin.

Pour terminer, je voudrais dire que l'attachement du Bangladesh à la paix et à la sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit a des racines émotionnelles profondes. Les agents de maintien de la paix

bangladais, lorsqu'ils servent dans ces pays dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souvent dans des situations très difficiles, ont pu créer des liens très forts avec la population, en gagnant sa confiance et, plus important encore, son cœur. Nous ne devons pas ni ne pouvons tourner le dos aux efforts visant à garantir le bien-être de la population dans les sociétés sortant d'un conflit.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Corée.

M. Park In-kook (République de Corée) (parle en anglais): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le troisième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2009/444) et de nous donner l'occasion de nous adresser au Conseil de sécurité.

Comme cela a été exprimé par diverses délégations lors du débat de l'Assemblée générale sur ce sujet, la semaine dernière, la troisième session de la Commission de consolidation de la paix a été une gratifiante. Pendant cette session, période Commission a beaucoup progressé en s'attachant à renforcer la sensibilisation aux activités de maintien de la paix, à mobiliser les ressources et à développer les stratégies pour coordonner l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit. Nous avons dû néanmoins faire face à une série de défis pendant cette période, principalement la crise financière mondiale, les questions de sécurité alimentaire et les troubles politiques dans certains pays inscrits à l'ordre du jour. Lors du processus d'examen de 2010, nous devrons nous intéresser particulièrement à la manière d'exploiter les progrès réalisés et de relever ces défis.

La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Pour que la Commission puisse fonctionner et mener à bien son mandat, une relation étroite avec le Conseil de sécurité est fondamentale, ainsi qu'un fort appui politique de sa part. Ensuite, les enseignements tirés et les expériences que la Commission a acquises sur le terrain constitueront des conseils précieux pour le Conseil de sécurité au cours de ses discussions. J'apprécie l'appui que le Conseil de sécurité a apporté à la Commission jusqu'ici mais, en même temps, je voudrais aussi me faire l'écho du point de vue exprimé au cours du débat de l'Assemblée générale la semaine dernière, selon lequel la

Commission est toujours sous-utilisée compte tenu du potentiel qu'elle a montré. Je voudrais vous faire part de mes observations en tant que Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix sur la manière de consolider la relation existant entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Premièrement, les missions de maintien de la paix doivent intégrer dès le début davantage d'éléments de consolidation de la paix dans leurs mandats et leurs opérations, étant donné que l'un des éléments clefs du succès des activités de maintien de la paix est de distribuer les dividendes de la paix et d'apporter des résultats immédiats et concrets sur le terrain.

En ce qui concerne les premiers efforts de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix apporte une valeur ajoutée irremplaçable, et il serait souhaitable de faire en sorte que la Commission puisse participer dès le début aux débats relatifs aux missions de maintien de la paix. Je crois comprendre que cette question a été soulevée dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et dans le document interne du Secrétariat intitulé « Nouvel horizon ». J'attends avec intérêt que des propositions plus détaillées et concrètes soit faites et que des discussions aient lieu sur le sujet.

Deuxièmement, on pourrait mettre au point un moyen permettant au Conseil de sécurité d'utiliser systématiquement les résultats des réunions des quatre formations spécifiques par pays de la Commission de consolidation de la paix. L'ensemble enseignements tirés de l'expérience de chaque formation spécifique par pays apporteront un éclairage fort utile aux débats du Conseil de sécurité portant sur un pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission. Néanmoins, comme l'ont dit les États Membres pendant le débat de l'Assemblée générale, les réunions en formation par pays qui sont les principaux outils dont dispose la disposition de la Commission, sont sous-utilisées. Je pense qu'il y a des domaines où des synergies peuvent être créées lorsque les résultats des réunions en formation par pays sont pris en compte dans les débats du Conseil de sécurité. J'espère que de nouvelles modalités seront arrêtées pour renforcer les échanges entre les réunions en formation par pays et le Conseil de sécurité.

Troisièmement, le moment est venu d'envisager d'augmenter le nombre de pays inscrits à l'ordre du

jour de la Commission de consolidation de la paix pour que les enseignements tirés et l'expérience de la Commission puissent être partagés plus largement et appliqués plus généralement. Les réunions en formation par pays sont un mécanisme déterminant et efficace permettant à la Commission d'établir un dialogue avec les pays sortant d'un conflit et de travailler étroitement avec eux. Je pense que les réunions en formation par pays ont fait leurs preuves au cours des trois dernières années. Dans le même temps, nous devrions également tenir compte du fait que la Commission n'a guère de moyens de travailler avec plusieurs pays en même temps, et développer de nouvelles méthodes de travail novatrices.

Quatrièmement, comme divers acteurs participent aux activités de consolidation de la paix, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une approche intégrée. Le nombre de plus en plus important de bureaux intégrés pour la consolidation de la paix sur le terrain est une bonne raison d'être « unis dans l'action » sur le terrain. Le rôle de catalyseur joué par la Commission de consolidation de la paix peut être crucial dans ce processus et, à cet égard, j'espère que la Commission pourra participer plus activement aux débats sur les opérations des bureaux intégrés pour la consolidation de la paix.

Pour terminer je voudrais dire que le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement durable doivent être menés en parfaite continuité selon une approche intégrée. Des stratégies globales rassemblant toutes ces dimensions doivent être élaborées dès la première phase du maintien de la paix et, à cet égard, le lien entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est à réaffirmer. Des stratégies élaborées séparément ne seront pas aussi efficaces que celles élaborées selon une approche intégrée lorsqu'il s'agit de créer des synergies et d'augmenter les chances de réussite sur le terrain. De même, je pense que ceci s'applique également aux stratégies d'entrée et de sortie.

Des relations étroites entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix sont indispensables pour mettre en œuvre les mandats de consolidation de la paix et pour aider les pays à répondre aux demandes en forte augmentation au lendemain d'un conflit sur le terrain. Les difficultés auxquelles la Commission s'est heurtée au cours des trois dernières années ne font que renforcer l'importance et la valeur inestimable de ces relations. Lorsque les relations entre les deux organes seront davantage renforcées, nous serons plus à même de répondre aux problèmes sur le terrain.

Le Président (parle en anglais) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 5.